

Régime de retraite de Postes Canada

Rapport annuel 2010



Rémunération totale

Régime de retraite de Postes Canada Rapport annuel 2010

Table des matières

Comprendre les défis de votre Régime de retraite	1
Message de Marc A. Courtois – Président du Conseil d’administration	2
Message de Deepak Chopra – Président-directeur général	3
Rapport à l’intention des participants	4
Services aux participants	5
Résumé sur les participants	7
Sommaire financier	8
Rendement des placements	9
Évaluation actuarielle de la capitalisation	17
Gouvernance du Régime	19
Rapports financiers	21
Responsabilité de la direction à l’égard de l’information financière	22
Opinion des actuaires	23
Rapport de l’auditeur indépendant	24
États financiers	25
Notes afférentes aux états financiers	28
Rétrospective financière sur cinq ans	46
Historique des évaluations actuarielles de la capitalisation	47

Caractère confidentiel des documents relatifs à la retraite

Postes Canada respecte les lois fédérales concernant la protection des renseignements personnels et veille à ce que les renseignements personnels sur la retraite soient traités de façon sûre et confidentielle.

Pour obtenir des renseignements sur leurs prestations de retraite, les participants peuvent :

consulter le site Web du Régime de retraite de Postes Canada à l’adresse retraitescp.com;

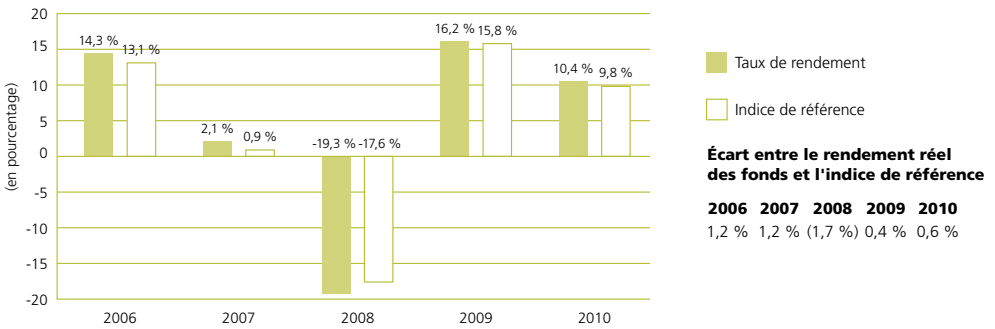
appeler le Centre du régime de retraite au 1 877 480-9220 (ATS : 613 734-8265) pour parler à un représentant du Centre.

Nota: Afin de faciliter la lecture du présent document, nous avons utilisé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

Points saillants

Taux de rendement réel de la caisse et indice de référence stratégique

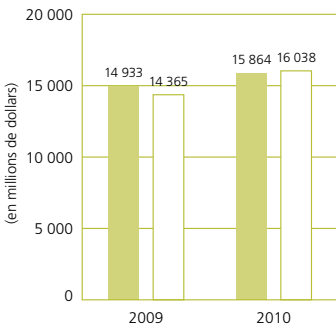
Pour la deuxième année consécutive, le Régime a réalisé un rendement positif du capital investi, avec un taux de rendement de 10,4 % en 2010, dépassant ainsi son indice de référence de 9,8 %.



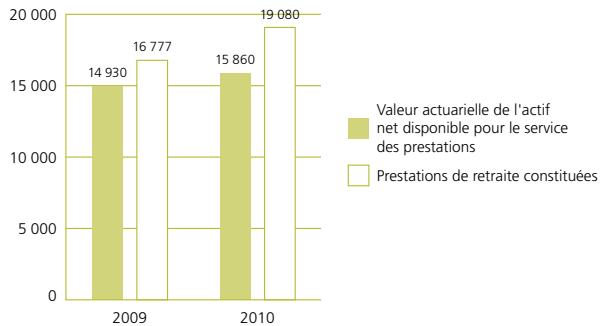
Situation financière du Régime

De 2009 à 2010, le Régime est passé d'un excédent sur le plan de la continuité à un déficit estimé de 174 millions de dollars, et le déficit sur le plan de la solvabilité estimé a augmenté à 3 220 millions de dollars. Les déficits surviennent lorsque le coût des prestations de retraite constituées dépasse la croissance de l'actif.

Situation de capitalisation sur le plan de la continuité

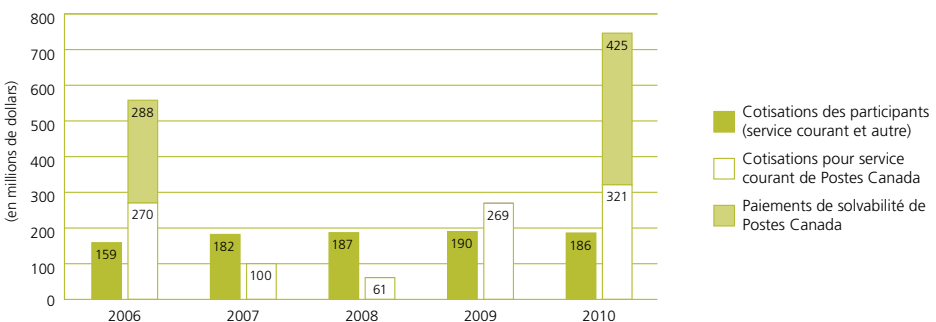


Situation de capitalisation sur le plan de la solvabilité



Cotisations

Depuis 2006, Postes Canada a versé 1 734 millions de dollars en cotisations pour service courant et en paiements spéciaux de solvabilité.



Nouveautés du Rapport annuel

Cette section résume les changements importants entre le rapport de 2010 et celui de 2009 et les effets de ces changements sur le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le Régime).

Baisse du taux d'actualisation pour la situation de capitalisation estimée au 31 décembre 2010

- Le taux d'actualisation utilisé pour calculer le coût estimé des prestations pour le service courant et du passif actuariel sur le plan de la continuité a diminué en raison des changements des normes actuarielles et des conditions du marché.
- Le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation de prestations de retraite sur le plan de la solvabilité a diminué en raison de la baisse du rendement des obligations à rendement réel.

Malgré le rendement solide des placements du Régime en 2010, la baisse des taux d'actualisation a entraîné une augmentation de l'obligation dépassant le rendement des placements du Régime. Il en est résulté un déficit sur le plan de la solvabilité estimé de 3 220¹ millions de dollars, en utilisant le lissage des actifs, et un déficit sur le plan de la continuité estimé de 174 millions de dollars.

Les cotisations de l'employeur estimées pour 2011 s'élèvent à 1 009 millions de dollars et comprennent des cotisations pour service courant de 357 millions de dollars et des paiements spéciaux de 652 millions de dollars pour continuer à éliminer les déficits.

Évaluations annuelles

La législation fédérale s'appliquant aux régimes de retraite exige désormais que les évaluations actuarielles soient déposées chaque année auprès de l'organisme fédéral de réglementation des régimes de retraite, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), sauf si le Régime enregistre un excédent important sur le plan de la solvabilité. Une évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2010 sera déposée auprès du BSIF d'ici juin 2011.

Compte tenu de l'importance de la capitalisation du Régime, une section contenant des questions et réponses sur les évaluations actuarielles a été ajoutée à la page 18.

Réforme des régimes de retraite fédéraux

En 2010, le gouvernement fédéral a proposé une réforme des régimes de retraite permettant aux sociétés d'État d'utiliser une lettre de crédit, qui constitue une promesse d'une banque ou du gouvernement fédéral de payer les obligations de l'employeur. Si cette réforme est approuvée en 2011, les sociétés d'État pourront remplacer les paiements spéciaux de solvabilité par une lettre de crédit.

Volet à cotisations déterminées du Régime

Un volet à cotisations déterminées a été intégré au Régime pour les employés cadres et exempts embauchés à compter du 1^{er} janvier 2010. Au 31 décembre 2010, l'actif du volet à cotisations déterminées représentait moins de 500 000 dollars.

Changement de politique comptable

On a appliqué une spécification du BSIF limitant le taux de rendement estimé utilisé pour calculer l'amortissement des gains et des pertes sur cinq ans afin qu'il ne dépasse pas le taux d'actualisation sur le plan de la continuité. Ce changement de politique comptable a été appliqué rétroactivement. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la note 3 afférente aux états financiers.

Nota : Pour les besoins de ce rapport, « le Régime » renvoie uniquement au volet à prestations déterminées, à moins que le volet à cotisations déterminées ne soit précisé.

¹ Conformément à la législation fédérale s'appliquant aux régimes de retraite, le lissage des actifs permet au Régime de répartir (lisser) les fluctuations du marché à court terme sur cinq ans. Si on utilise la juste valeur des actifs du Régime (sans lissage), le déficit de solvabilité s'élève à environ 3 710 millions de dollars.

Comprendre les défis de votre Régime de retraite

En tant que participant au Régime de retraite de Postes Canada (le Régime), vos prestations de retraite sont financées par vos cotisations et par celles de Postes Canada, ainsi que par des revenus de placements générés par la gestion de l'actif du Régime. Malgré le rendement solide des placements du Régime en 2010, Postes Canada fait actuellement face à de sérieux défis en matière de capitalisation, étant donné que le coût prévu des prestations de retraite futures a dépassé la croissance de l'actif du Régime au cours des dernières années.

D'où provient l'argent?



Actif

À la fin de l'année 2010, le Régime disposait de 15,376 milliards de dollars d'actif net disponible pour le service des prestations.

Obligation (c.-à-d. prestations de retraite qui vous sont dues)

À la fin de l'année 2010, l'obligation estimée était supérieure à l'actif net disponible pour le service des prestations, ce qui a généré un déficit sur le plan de la continuité et un déficit sur le plan de la solvabilité.

Pourquoi y a-t-il un déficit?

À la fin de l'année 2010, le Régime indiquait un déficit sur le plan de la solvabilité estimé de 3,2 milliards de dollars et un déficit sur le plan de la continuité estimé de 174 millions de dollars. Ces déficits sont dus aux fortes baisses sur les marchés financiers mondiaux en 2008 et au déclin des taux d'actualisation (taux d'intérêt à long terme utilisés pour calculer l'obligation de prestations de retraite). La baisse des taux d'actualisation entraîne une augmentation de l'obligation et rend la capitalisation du Régime plus coûteuse.

Où va l'argent?

Aux participants au Régime, lorsqu'ils prennent leur retraite.



Répartition des cotisations

En 2010...



...pour chaque dollar cotisé par un participant au Régime...



En 2010, les participants au Régime ont versé 177 millions de dollars de cotisations normales pour service courant...

...Postes Canada versait une cotisation de 4,21 \$.



et Postes Canada a versé 321 millions de dollars en cotisations normales pour service courant et 425 millions de dollars en cotisations spéciales.

- Vos prestations de retraite sont financées par vos cotisations et par celles de Postes Canada.

• Les futurs employés ne financent pas les prestations de retraite des employés actuels.

- Postes Canada, à titre de répondante du Régime, est responsable de la capitalisation de tout déficit du Régime et s'engage pleinement à respecter ses obligations à l'égard des participants au Régime. Afin de réduire le déficit sur le plan de la solvabilité, Postes Canada a versé au Régime une contribution financière spéciale de 425 millions de dollars en 2010, en plus de ses cotisations normales pour service courant.

Message de Marc A. Courtois

Président du Conseil d'administration



Le Conseil d'administration de Postes Canada (le Conseil) a continué d'assumer ses responsabilités fiduciaires à l'égard du Régime de retraite tout au long de 2010, surveillant de près les activités de la caisse de retraite au cours de l'exercice.

En 2010, les marchés financiers ont poursuivi leur reprise après le ralentissement économique mondial de 2008-2009. Pour la deuxième année consécutive, le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le Régime) a réalisé un excellent rendement du capital investi, car il était en bonne position pour profiter de la reprise des marchés financiers mondiaux grâce à sa stratégie de placement.

Postes Canada, à titre de répondante du Régime, est responsable de la capitalisation de tout déficit du Régime pour le volet à prestations déterminées. Fin 2009, le Régime affichait un déficit sur le plan de la solvabilité. Par conséquent, conformément à la législation fédérale s'appliquant aux régimes de retraite, Postes Canada a commencé à verser des paiements spéciaux de solvabilité en 2010. Postes Canada s'engage à respecter toutes ses obligations à l'égard des participants au Régime ainsi que ses obligations en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*. Cette loi fédérale établit des règles de gestion prudente à long terme des fonds du Régime pour tous les participants. Afin de respecter ces obligations financières considérables, il est essentiel que Postes Canada continue d'améliorer son rendement financier.

L'année 2010 a marqué le dixième anniversaire de la création du Régime. Mis en place le 1^{er} octobre 2000, le Régime comptait à ses débuts 55 000 participants actifs. À la fin de l'année 2010, la participation au Régime est passée à près de 82 000 participants actifs, pensionnés, titulaires d'une pension différée et bénéficiaires. Le Conseil continue de surveiller le Régime dans le cadre du processus de gouvernance du régime de retraite. En collaboration avec le répondant du Régime, le Conseil fait toujours tout son possible pour veiller à la capitalisation adéquate du Régime et pour s'assurer qu'un excellent service est offert à tous les participants.

Au nom du Conseil d'administration, j'aimerais remercier la présidente du Comité des pensions, Denyse Chicoyne, pour la gestion du Régime, ainsi que les membres de l'équipe des pensions pour leurs efforts remarquables tout au long de l'année 2010. Je tiens également à remercier le Comité consultatif de placement de Postes Canada pour sa diligence constante et pour les conseils qu'il a fournis, ainsi que le Conseil consultatif des pensions pour les judicieux commentaires fournis quant à divers aspects du Régime.

2010

Régime de retraite
de Postes Canada
Rapport annuel

Message de Deepak Chopra

Président-directeur général



En 2010, le Canada et une bonne partie des économies développées dans le monde ont connu, dans le meilleur des cas, une reprise lente après le ralentissement brutal de 2008-2009. Postes Canada a connu une autre année éprouvante car la baisse des volumes s'est poursuivie, et les revenus ont été moins élevés que prévu. Heureusement, les marchés financiers ont généralement enregistré des résultats positifs en 2010, et le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le Régime) a obtenu un rendement positif du capital investi pour la deuxième année consécutive. Le taux de rendement du Régime était de 10,4 % en 2010, dépassant ainsi son indice de référence de 9,8 %. À la fin de l'année, le Régime a terminé avec 15,376 milliards de dollars d'actif net disponible pour le service des prestations.

Postes Canada, à titre de répondante du Régime, fait actuellement face à de sérieux défis en matière de capitalisation, étant donné que le coût prévu des prestations de retraite futures a dépassé la croissance de l'actif net disponible pour le service des prestations au cours des dernières années. Le risque financier lié au volet à prestations déterminées du Régime est assumé uniquement par Postes Canada, qui est responsable de la capitalisation de tout déficit du Régime. La meilleure sécurité pour les participants au Régime est la viabilité financière du répondant. La direction et le Conseil d'administration de Postes Canada continuent de travailler fort pour protéger les prestations de retraite des participants au Régime, en effectuant les changements nécessaires afin de veiller à ce que Postes Canada demeure financièrement viable. Postes Canada s'engage à respecter toutes ses obligations à l'égard des participants au Régime ainsi que ses obligations en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*.

Fin 2009, le Régime affichait un déficit sur le plan de la solvabilité. Conformément à la législation fédérale s'appliquant aux régimes de retraite, Postes Canada a commencé à verser des paiements spéciaux de solvabilité. En 2010, Postes Canada a versé au Régime 425 millions de dollars en paiements spéciaux de solvabilité en plus des 321 millions de dollars de cotisations normales. Actuellement, nous devons verser des paiements spéciaux de solvabilité jusqu'à ce que le déficit soit comblé.

Malgré le rendement positif des placements du Régime en 2010, la situation de capitalisation du Régime estimée à la fin de l'exercice affichait un déficit sur le plan de la solvabilité plus important que celui de l'année dernière et un déficit modeste sur le plan de la continuité. Les déficits sont dus à la baisse des taux d'actualisation qui a entraîné une augmentation de l'obligation supérieure au rendement des placements du Régime. Conformément à la législation fédérale s'appliquant aux régimes de retraite, une évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2010 sera déposée auprès de l'organisme fédéral de réglementation des régimes de retraite, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), d'ici juin 2011. D'après ses estimations, la Société prévoit qu'elle devra augmenter ses paiements spéciaux de solvabilité une fois l'évaluation actuarielle déposée, pour aider à combler le déficit. Étant donné le modeste déficit sur le plan de la continuité, on prévoit l'éliminer rapidement grâce aux paiements de solvabilité spéciaux et au rendement du Régime.

En 2010, le gouvernement fédéral a proposé une réforme des régimes de retraite permettant aux sociétés d'État d'utiliser des lettres de crédit afin de réduire leurs déficits de capitalisation. Si cette réforme est approuvée en 2011 telle qu'elle a été proposée, les sociétés d'État pourront remplacer les paiements spéciaux de solvabilité par une lettre de crédit, jusqu'à concurrence de 15 % de la valeur marchande de l'actif. Au début de l'année 2011, la Direction et le Conseil étudiaient diverses possibilités, incluant la lettre de crédit, afin de respecter les obligations de Postes Canada à l'égard des participants au Régime tout en minimisant les répercussions sur les ressources de trésorerie de la Société.

Je tiens à remercier Douglas Greaves, vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements, et les membres de l'équipe des pensions pour la gestion constante et efficace de l'actif du Régime et pour l'excellent service offert à tous les participants au Régime. Les participants au Régime peuvent visiter le site Web retraitescp.com pour obtenir plus de renseignements ou pour examiner leurs renseignements personnels sur la retraite en toute confidentialité.

Rapport à l'intention des participants

Du bureau de Douglas D. Greaves,
vice-président de la caisse de retraite et
directeur des placements



Services aux participants

Le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le Régime) est entré en vigueur en 2000 et comptait environ 55 000 participants. En 2010, le Régime compte près de 82 000 participants. Plus de 3 000 employés ont pris leur retraite en 2010, et le groupe de pensionnés représente actuellement 24,8 % du nombre total des participants au Régime.

Centre du régime de retraite

Le personnel de notre Centre du régime de retraite est chargé de fournir et de gérer les services destinés aux participants au Régime, tel que le traitement des rachats de service accompagné d'option, les estimations des prestations de retraite, les départs à la retraite/cessations d'emploi/décès, les remplacements de numéro d'identification personnel (NIP) pour accéder à l'outil de calcul des prestations de retraite sur le site retraitescp.com, les services aux bénéficiaires d'assurance-vie des retraités, les versements des prestations aux nouveaux retraités ainsi que l'obtention des cotisations des employés en cas de congé autorisé. La section suivante donne des renseignements supplémentaires quant aux nombreux services que le Centre du régime de retraite a offerts aux participants au Régime.

Appels téléphoniques reçus	2010	2009
Participants actifs	45 951	42 380
Pensionnés	5 402	5 038

- Le Centre du régime de retraite a traité plus de 24 000 transactions liées aux services offerts aux participants.
- L'équipe du Centre du régime de retraite continue d'offrir un excellent service aux participants au Régime. Un sondage de satisfaction des clients est mené continuellement afin de recueillir les commentaires des participants ayant récemment effectué une transaction. La cote de satisfaction générale était de 4,4, l'objectif étant de 5.

Services en ligne sur le site Web : retraitescp.com

Les participants au Régime ont consulté retraitescp.com, afin de trouver des renseignements utiles sur le Régime, de suivre un cours en ligne sur la préretraite ou de calculer l'estimation de leurs prestations de retraite selon leurs données individuelles. Le site Web a enregistré 69 891 visites en 2010 (76 617 en 2009). L'option « Calculer ma pension » a été utilisée 192 528 fois (185 448 fois en 2009) par les participants au Régime pour obtenir une estimation de leurs prestations de retraite.

Ateliers de préretraite

En 2010, 85 ateliers de préretraite ont été offerts à 2 921 participants au Régime et à leurs conjoints ou conjoints de fait partout au Canada. Les ateliers sont offerts aux participants au Régime qui ont droit à une pension non réduite et qui sont à deux ans de leur départ à la retraite. Ces ateliers aident les participants à comprendre la valeur de leurs prestations de retraite et à connaître les autres facteurs qui influent sur leur décision en ce qui a trait à la retraite, notamment leur situation financière, l'aspect juridique, leur état de santé et leur style de vie. Sur les 2 921 participants, 416 ont bénéficié de consultations individuelles. Les commentaires des participants au Régime ayant bénéficié des ateliers de préretraite et des consultations individuelles ont été très positifs.

Les participants au Régime ne pouvant pas assister aux ateliers de préretraite peuvent visiter retraitescp.com pour suivre le cours en ligne de préretraite intitulé « Planifier votre retraite ».

Notre engagement à l'égard des normes de service de qualité supérieure et du rapport coût-efficacité

Le Service des pensions a participé à une étude comparative avec CEM Benchmarking Inc. en 2009. CEM fournit des renseignements indépendants et objectifs en comparant la gestion du Régime assurée par le Service des pensions par rapport à d'autres régimes de retraite à prestations déterminées semblables des secteurs public et privé. Les résultats donnent un aperçu des coûts de l'administration, des niveaux de service et des meilleures pratiques de l'industrie.

L'étude de CEM a attribué une cote de service de 78 au Service des pensions en 2009, ce qui le situait au-dessus de la médiane des pairs (73). Le Régime s'est classé en troisième place sur onze régimes semblables étudiés dans le cadre du sondage.

Le tableau suivant présente les frais de 2009 nécessaires pour offrir des services aux participants au Régime :

Frais administratifs moyens, par type de participant

	Type de participant		
	Participant actif	Participant inactif	Pensionné
Postes Canada	132 \$	69 \$	56 \$
Groupe de pairs	196 \$	93 \$	85 \$

Le Service des pensions s'est engagé à promouvoir l'amélioration continue du service offert aux participants au Régime afin de leur fournir un service de qualité supérieure à un coût avantageux.

Communication avec le Service des pensions

Pour obtenir des renseignements sur le régime de retraite et les avantages complémentaires de retraite ou pour toute question ou demande connexe :

Veillez communiquer avec un représentant du Centre du régime de retraite :



De 8 h à 18 h (heure de l'Est)

Du lundi au vendredi



1 877 480-9220

613 734-8265 (ATS)

613 683-5909

(à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

Communication avec RBC Dexia

Veillez transmettre vos questions concernant le versement des prestations à l'intention de Services aux investisseurs de RBC Dexia, à l'adresse suivante :



Service de paiement des prestations

5^e étage, aile Est

1, Place Ville Marie

Montréal QC H3B 1Z3



1 800 876-4498

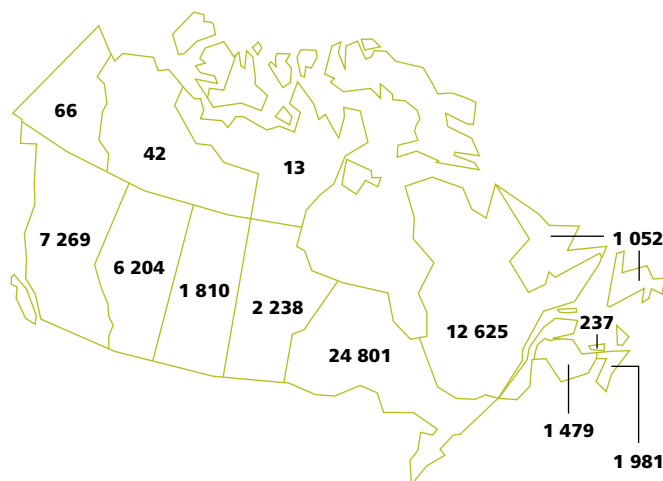
Résumé sur les participants

Le nombre de participants au Régime de retraite de Postes Canada (le Régime) est en constante augmentation, ce qui en fait l'un des plus importants régimes de retraite offerts par un employeur unique au Canada, avec un total de 81 973 participants, composés de participants actifs, de pensionnés, de titulaires d'une pension différée et de bénéficiaires.

	2006	2007	2008	2009	2010
Participants actifs	63 134	63 531	63 239	61 755	59 817
% de participants actifs	85,0 %	82,5 %	79,8 %	76,6 %	73,0 %
Pensionnés	10 165	12 398	14 753	17 269	20 330
% de pensionnés	13,7 %	16,1 %	18,6 %	21,4 %	24,8 %
Titulaires d'une pension différée et bénéficiaires	948	1 050	1 249	1 622	1 826
% de titulaires d'une pension différée et de bénéficiaires	1,3 %	1,4 %	1,6 %	2,0 %	2,2 %
Total	74 247	76 979	79 241	80 646	81 973

Nombre de participants actifs par province et par territoire

Au 31 décembre 2010, nos 59 817 participants actifs sont répartis partout au Canada, comme le montre la carte ci-dessous.



Répartition des participants par âge au 31 décembre 2010

Le Régime compte 28 935 participants actifs âgés de plus de 50 ans. Le nombre de participants actifs prenant leur retraite augmente toujours au fil des ans. On dénombre 3 061 nouveaux pensionnés en 2010.

Âge	< 30	30-39	40-49	50-59	60-69	70-79	80-89
Participants actifs	2 314	9 784	18 784	23 804	5 028	103	s.o.
Pensionnés	s.o.	11	166	6 731	11 731	1 648	43

La moyenne d'âge des participants actifs est de 48,3 ans (48,1 ans en 2009). L'âge moyen des retraités est de 62,3 ans (62 ans en 2009).

Sommaire financier

Actif net disponible pour le service des prestations

Le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le Régime) a affiché des rendements solides en 2010, ce qui a amélioré l'actif net du Régime.

À la fin de l'année, le Régime affichait 15 376 millions de dollars d'actif net disponible pour le service des prestations, une augmentation de 1 800 millions de dollars par rapport aux 13 576 millions de dollars disponibles à la fin de l'année 2009. La valeur actuarielle (lissée) de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2010 était de 15 864 millions de dollars, une augmentation de 944 millions de dollars par rapport aux 14 920 millions de dollars en date du 31 décembre 2009. La législation fédérale s'appliquant aux régimes de retraite permet au Régime de répartir (lisser) les fluctuations du marché à court terme sur cinq ans.

Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

L'augmentation de 1 800 millions de dollars de l'actif net disponible pour le service des prestations représente un revenu de placement de 1 439 millions de dollars et des cotisations de 932 millions de dollars, compensés par les paiements de prestations de 517 millions de dollars et les frais administratifs de 54 millions de dollars.

Les revenus de placements, qui comprennent les intérêts, les dividendes ainsi que les gains et pertes réalisés ou non réalisés, s'élevaient à 1 439 millions de dollars en 2010 et à 1 882 millions de dollars en 2009. Pour la deuxième année consécutive, le Régime a réalisé un excellent rendement du capital investi de 10,4 % en 2010 et de 16,2 % en 2009, grâce à sa stratégie de placement qui lui a permis de profiter de la reprise des marchés financiers mondiaux après la crise économique mondiale de 2008.

En 2010, les cotisations au Régime s'élevaient à 932 millions de dollars, comparativement à 459 millions de dollars en 2009, ce qui représente une augmentation de 473 millions de dollars. Cette augmentation est principalement attribuable à un paiement spécial de solvabilité de 425 millions de dollars versé par Postes Canada pour réduire le déficit sur le plan de la solvabilité.

Les versements de prestations de retraite pour 2010 s'élevaient à 517 millions de dollars, comparativement à 444 millions de dollars en 2009, ce qui représente une augmentation de 73 millions de dollars. L'augmentation est principalement attribuable à l'augmentation de 18 % du nombre de départs à la retraite par rapport à 2009.

Évolution des prestations de retraite constituées

Les prestations de retraite constituées s'élevaient à 16 038 millions de dollars, comparativement à 14 367 millions de dollars en 2009, ce qui représente une augmentation de 1 671 millions de dollars. L'augmentation est due au service additionnel pour les participants actifs, à un intérêt couru sur les prestations de retraite constituées et aux changements dans les hypothèses actuarielles, à savoir un passage du taux d'actualisation de 6,2 % en 2009 à 5,8 % en 2010. La baisse des taux d'actualisation entraîne une augmentation des coûts des prestations de retraite.

Les hypothèses actuarielles sont examinées chaque année avec les actuaires du Régime, et approuvées par le Conseil d'administration de Postes Canada (le Conseil), afin de s'assurer qu'elles restent pertinentes compte tenu des fluctuations des conditions économiques, des marchés et de la démographie.

Évolution de l'excédent et des déficits

La *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP) prévoit qu'une évaluation actuarielle aux fins de capitalisation (évaluation actuarielle) doit être déposée chaque année, sur le plan de la continuité et de la solvabilité, afin de déterminer la situation financière du Régime et les exigences de capitalisation du Régime. L'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2010 sera déposée d'ici juin 2011.

Au 31 décembre 2010, le déficit sur le plan de la continuité estimé était d'environ 174 millions de dollars, comparé à un excédent sur le plan de la continuité de 553 millions de dollars en 2009. Le déficit sur le plan de la solvabilité estimé s'élevait à environ 3 220¹ millions de dollars au 31 décembre 2010, comparativement à 1 847¹ millions de dollars selon l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2009.

¹ Le déficit sur le plan de la solvabilité calculé selon la juste valeur des actifs du Régime s'élevait à environ 3,7 milliards de dollars au 31 décembre 2010 et à environ 3,2 milliards de dollars au 31 décembre 2009.

Rendement des placements

Aperçu

Le Régime de retraite de Postes Canada (le Régime) a affiché un taux de rendement de 10,4 % en 2010, dépassant ainsi son indice de référence de 9,8 %. Les actifs nets de placement du Régime détenus par le dépositaire se chiffraient à 15 275 millions de dollars à la fin de 2010, soit 1 809 millions de dollars de plus qu'à la fin de 2009.

La Société canadienne des postes (la Société) verse des prestations de retraite à ses participants par l'entremise du Régime, qui est soumis à la législation fédérale de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP). En vertu de la LNPP, le Régime doit établir un *Énoncé des politiques et des procédures de placement* (ÉPPP). Cet ÉPPP doit être basé sur une optique de gestion prudente de portefeuille de telle sorte que l'actif du Régime soit investi comme le ferait une personne prudente et raisonnable si elle investissait dans un portefeuille de placement d'une caisse de retraite. Le Conseil d'administration de la Société (le Conseil) a adopté l'ÉPPP en vue de garantir en tout temps une gestion prudente et efficace du Régime, afin qu'il y ait suffisamment d'actif pour verser les prestations de retraite en temps voulu. L'ÉPPP décrit le vaste éventail des placements autorisés dans le cadre du Régime et est examiné chaque année par le Conseil d'administration et le Comité des pensions.

Objectifs et restrictions en matière de placement

L'ÉPPP décrit les objectifs et restrictions en matière de placement du Régime. En vertu de l'ÉPPP, le principal objectif est de s'assurer que l'engagement à l'égard du Régime de retraite est respecté à un coût raisonnable.

À long terme, le rendement des placements est évalué en fonction de la capacité du Régime à respecter ses obligations envers les participants au Régime.

À court terme, le Régime utilise un portefeuille de référence pour évaluer le rendement des placements. Le portefeuille de référence du Régime représente le rendement de l'indice du marché pour chacune des classes d'actifs du Régime, pour lesquelles des pondérations neutres sont maintenues. L'ÉPPP contient des limites minimales et maximales pour les classes d'actifs afin d'avoir une certaine flexibilité lorsque les conditions du marché changent.

Le Régime respecte les normes de diversification minimales établies dans la LNPP et maintient une diversification adéquate entre les secteurs de l'industrie, les secteurs géographiques/économiques et les styles de gestion.

Stratégie de gestion du risque

Afin de réduire les risques, le Régime s'assure que les décisions liées à l'investissement sont prises conformément à l'ÉPPP. L'ÉPPP établit la politique de composition de l'actif, laquelle indique les montants pouvant être investis dans chaque classe d'actif. L'ÉPPP est conçu pour fournir au Régime un taux de rendement à long terme de 4,5 % supérieur à l'inflation. L'atteinte de ce taux aide à protéger le Régime contre les fluctuations de la valeur de son actif et la croissance continue de l'obligation. À chaque classe d'actif sont associés des limites et des risques précis. Un cadre de gestion des risques a été élaboré, permettant à la Direction de surveiller étroitement tous les portefeuilles et leur exposition au risque. Un rapport trimestriel décrivant les portefeuilles et leurs risques est soumis au Comité des pensions.

Une étude de l'actif-passif a été entamée en 2010 afin de s'assurer que la stratégie de placement du Régime demeure pertinente dans l'environnement actuel difficile. Pendant le deuxième trimestre de 2011, le Conseil pourrait apporter des mises à jour à l'ÉPPP du Régime, en fonction des résultats de l'étude de l'actif-passif.

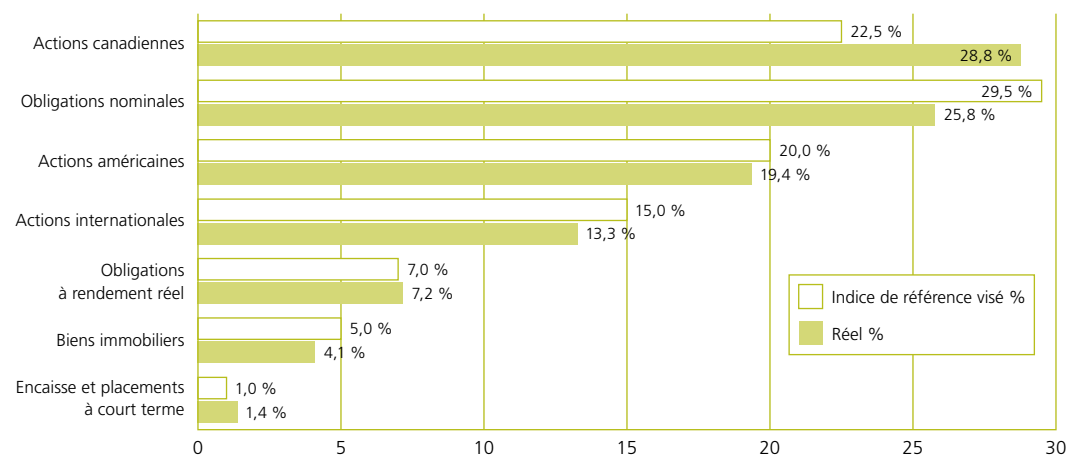
Les différents risques liés à l'actif avec lesquels le Régime doit composer sont décrits dans la note 5 afférente aux états financiers.

Stratégie liée à la composition des placements

L'indice de référence à long terme quant à la composition de l'actif du Régime est de 62,5 % d'actions et de biens immobiliers et de 37,5 % de titres à revenu fixe. Le graphique suivant illustre la composition de l'actif du Régime en comparaison avec son indice de référence. Notre position en actions de 65,6 % du total des éléments d'actif est supérieure à l'indice de référence de 62,5 %, en raison de notre pondération plus élevée en actions canadiennes, d'une pondération moins élevée en actions américaines et internationales ainsi qu'en biens immobiliers. La pondération totale en titres à revenu fixe de 34,4 % du total des éléments d'actif est inférieure à l'indice de référence de 37,5 %, en raison d'une pondération moins élevée des obligations nominales. La position en obligations à rendement réel était légèrement supérieure à la répartition cible. Les expressions « moins élevée » et « plus élevée » font référence à la différence par rapport à l'indice de référence; « moins élevée » signifie que la pondération est inférieure à l'indice de référence et « plus élevée » signifie qu'elle est supérieure.

Composition de l'actif

Répartition réelle (%) au 31 décembre 2010 par rapport à l'indice de référence (%)



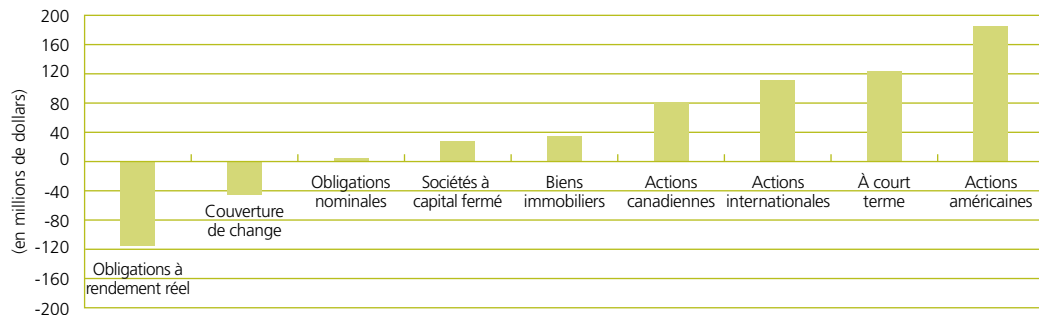
Placements et mouvements de trésorerie

Comme l'illustre le graphique ci-après, au cours de l'année 2010, le Régime a puisé dans les profits du compte de couverture de change et des obligations à rendement réel pour augmenter les attributions de fonds aux actions canadiennes, américaines et internationales ainsi qu'aux mandats relatifs aux sociétés à capital fermé et aux biens immobiliers.

En date du 31 décembre 2009, le Régime avait un déficit sur le plan de la solvabilité. Cela signifie que si le Régime avait pris fin à cette date, il n'y aurait pas eu assez d'actifs pour payer la totalité des prestations de retraite à tous les participants au Régime. Pour réduire ce déficit, la Société a versé au Régime un paiement spécial de solvabilité total de 425 millions de dollars en 2010.

Changements apportés aux placements par classe d'actif

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010



Aperçu des événements clés et du contexte économique de 2010

En 2010, la croissance économique a été modeste dans les pays développés, tandis que les pays en développement ont continué de profiter d'une forte croissance. Après un important rebond dû au relâchement de la politique monétaire et fiscale qui a fait augmenter la masse monétaire, le taux de croissance économique s'est rajusté à un niveau plus viable. Les facteurs ayant permis la reprise étaient la politique monétaire de soutien des banques centrales, l'augmentation de la confiance des investisseurs, l'amélioration des conditions financières, la croissance mondiale, la hausse du volume de transactions et l'augmentation de la demande en énergie et en produits de base.

Les gouvernements européens ont voté des mesures d'austérité pour assurer le contrôle des finances publiques. Les mesures d'austérité sont habituellement prises lorsqu'un gouvernement ne semble pas capable d'honorer sa dette. Au printemps, l'Union européenne et le Fonds monétaire international (FMI) ont créé un plan d'aide pour la Grèce. Les préoccupations liées à la crise en Grèce se sont propagées au Portugal, à l'Espagne et à l'Irlande, ce qui a entraîné un important dégagement du marché dans le monde entier. Les décideurs mondiaux ont mis en place un filet de sécurité afin d'aider au redressement des marchés financiers et au renforcement de l'euro.

Après le deuxième trimestre, des préoccupations face à l'économie et au retour d'une récession ont fait surface alors que les États-Unis étaient confrontés à un ralentissement économique et que leur taux de chômage demeurait élevé.

En novembre, la Réserve fédérale américaine a confirmé qu'elle allait mettre en place de nouvelles mesures de relance. Ces mesures visaient la création d'argent pour acheter des obligations gouvernementales et d'autres actifs financiers auprès d'institutions financières, afin d'augmenter la masse monétaire et les prix des actifs financiers. L'anticipation des mesures de relance a rendu les actions et autres actifs risqués plus attrayants pour les investisseurs. On a également constaté une légère hausse des chiffres de la croissance dans le monde ainsi qu'une augmentation des stocks de produits de base et de leurs prix dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, des métaux de base et des métaux précieux. Il en a résulté une amélioration des marchés boursiers dans le monde entier pendant les quatre derniers mois de 2010.

La croissance de 5 % du produit intérieur brut (PIB) mondial en 2010 était constituée de deux éléments : une croissance inférieure à la normale de 2 à 3 % dans les pays développés et une croissance supérieure de 7,5 à 10 % dans les pays en développement. Il est important de noter la force surprenante de l'Allemagne alors que la faiblesse de l'euro faisait baisser le prix des exportations allemandes, ainsi que l'augmentation inattendue de la valeur du yen japonais. L'Allemagne et le Japon étaient en tête des pays développés pour la croissance du PIB, avec une croissance de 3,6 % et 3,5 %, respectivement.

Au Canada, la croissance économique était de 3,1 % en 2010. Au premier trimestre, le Canada a connu son taux de croissance trimestrielle le plus élevé depuis 2000. La croissance du PIB a ralenti pendant le reste de l'année 2010, en restant cependant positive. L'activité économique a été atténuée par la force du dollar canadien et la diminution des exportations en raison d'une faible demande des États-Unis pour les produits canadiens.

Aux États-Unis, l'économie a connu une croissance de 2,9 % en 2010. La croissance a été forte pendant les deux premiers trimestres de 2010. Au milieu de l'année, on a craint une autre récession en raison du ralentissement de la croissance, de la faiblesse du marché de l'emploi aux États-Unis et de la persistance des problèmes de dette souveraine en Europe. Toutefois, grâce à la confirmation des mesures de relance, une croissance modeste a été enregistrée pour le reste de l'année.

Les pays en développement tels que la Chine, l'Inde et le Brésil ont vu leur PIB progresser de 7,5 % à 10,3 %, mais ont également dû faire face à l'inflation qui a touché les prix des produits de base, y compris les produits agricoles. En résumé, l'année 2010 s'est terminée avec des améliorations économiques pour les principales économies mondiales, et on prévoit une croissance de l'inflation pour le futur.

Rendement du marché des capitaux

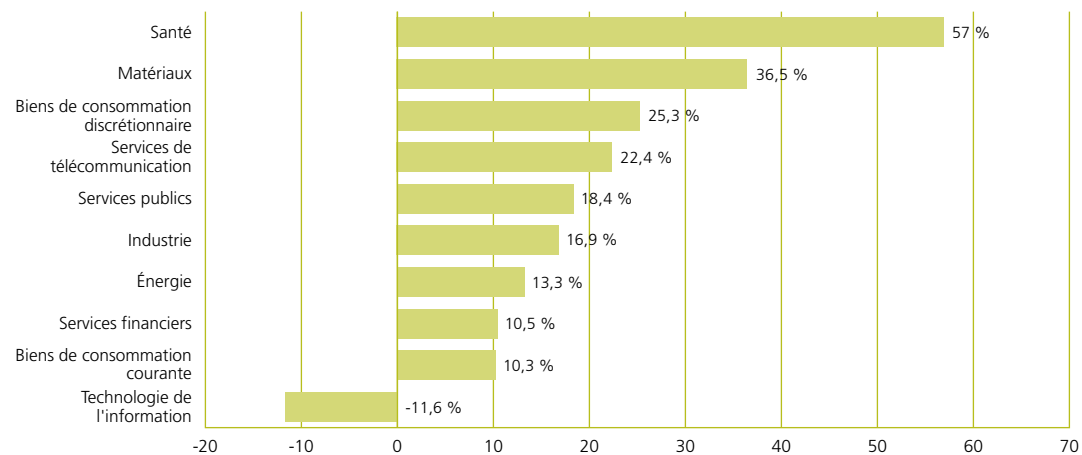
Au Canada, les gains constants du marché boursier ont été interrompus au printemps lorsque les préoccupations relatives à la dette souveraine en Europe se sont de nouveau fait ressentir. De plus, un relâchement de la croissance aux États-Unis a fait craindre une nouvelle récession. Un dégageant des actions a eu lieu au milieu de l'année, suivi d'un rebond, ce qui a donné un gain de 17,6 % en 2010. Ce rebond était dû à plusieurs facteurs, notamment la décision de la Réserve fédérale américaine de mettre en œuvre des mesures de relance, les solides bilans des entreprises, la recherche d'une meilleure rentabilité qui a poussé les investisseurs vers des actifs financiers plus risqués tels que les actions, ainsi que l'amélioration générale de l'économie mondiale.

La demande en produits de base a continué de croître, notamment en ce qui concerne le cuivre, généralement considéré comme un indicateur fort de l'ensemble de l'économie, qui a affiché un gain de 33 %, portant le coût d'une livre à 4,44 \$US. Les prix du pétrole ont grimpé, passant de 77 \$US à 91,50 \$US à la fin du mois de décembre.

L'indice composé S&P/TSX (Standard & Poor's et Bourse de Toronto) a terminé l'année en hausse de 17,6 %. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, tous les secteurs de l'industrie, à l'exception de la technologie de l'information, ont progressé au cours de l'année. Un excellent rendement a été enregistré dans les secteurs plus sensibles à l'économie, tels que les matériaux et les biens de consommation discrétionnaire, ainsi que la santé. La technologie de l'information a connu une baisse lorsque Research in Motion a été confrontée à une concurrence accrue et aux possibilités de contraintes imposées par les gouvernements sur certains marchés étrangers.

Rendement (%) des secteurs de l'indice composé TSX

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010



En ce qui a trait au dollar américain, l'indice S&P 500 (Standard & Poor's) aux États-Unis a progressé de 15,1 % alors que le marché international, comme le représente l'indice EAEO de MSCI (indice Morgan Stanley Capital International pour l'Europe, l'Australasie et l'Extrême-Orient), a connu une hausse de 4,9 %. En ce qui a trait au dollar canadien, ces indices ont progressé de 9,1 % (S&P 500) et de 2,1 % (EAEO de MSCI) dû à la dépréciation du dollar américain par rapport à la plupart des devises. Ailleurs dans le monde, les pays européens ont connu des rendements négatifs, à l'exception de la Suède, de la Suisse et de l'Allemagne. Les marchés émergents ont progressé de 10,3 % en ce qui a trait au dollar canadien. Les rendements ont été mitigés : l'Inde et la Russie ont enregistré une hausse de 19,4 % et de 17,2 %, respectivement, tandis que le Brésil est resté stable (hausse de 0,5 %) et que la Chine a enregistré une baisse de 16,3 %, en ce qui a trait au dollar canadien.

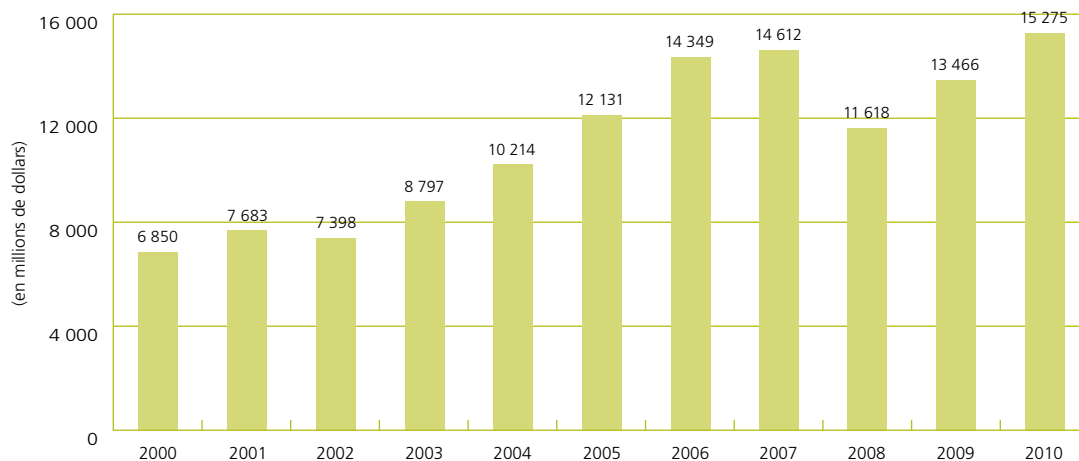
Les marchés obligataires ont obtenu de bons résultats en 2010, l'indice DEX obligataire ayant augmenté de 6,7 % et l'indice DEX obligataire à rendement réel, de 11,1 %. Les obligations de sociétés ont obtenu de bons résultats étant donné la confiance accrue des investisseurs envers ce secteur. La plupart des banques centrales du monde entier ont maintenu de faibles taux d'intérêt pour relancer la croissance. Les économies fondées sur les produits de base, tout comme celles qui étaient confrontées aux pressions inflationnistes, ont commencé à augmenter les taux d'intérêt.

Rendement de la caisse de retraite

Le Régime a affiché un taux de rendement de 10,4 % en 2010. Ce rendement était supérieur à notre indice de référence de 9,8 %, mais était inférieur au rendement médian de 11,3 % qu'a connu la Fiducie RBC Dexia pour les grands régimes de retraite canadiens¹. Après avoir enregistré des pertes en 2008, le Régime a rebondi en 2009 et en 2010, atteignant son plus haut niveau d'actifs depuis sa création. Le total des actifs nets de placement du Régime est présenté dans le graphique ci-après.

Actifs nets de placement

Au 31 décembre



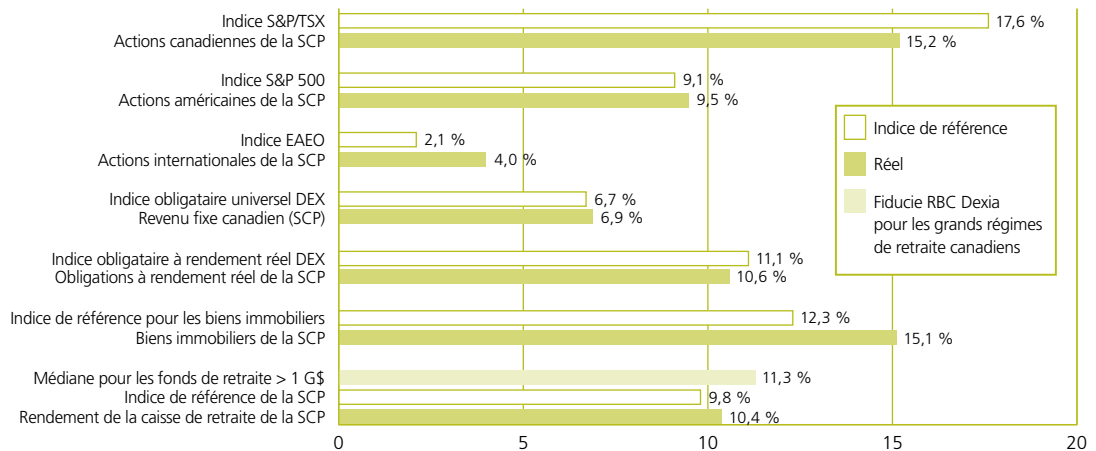
Les actifs nets de placement sont définis comme étant les placements plus les créances relatives aux placements moins le passif lié aux placements.

¹ La Fiducie RBC Dexia pour les grands régimes de retraite canadiens détient, au sein de l'industrie, le plus grand groupe de régimes de retraite canadiens d'une valeur supérieure à 1 milliard de dollars. Le Régime est comparé à cette Fiducie.

Le rendement par classe d'actif pour 2010 par rapport à l'indice de référence pertinent est présenté dans le graphique ci-dessous.

Rendement sur un an au 31 décembre 2010

Selon la classe d'actif et l'ensemble du Régime



Les actions canadiennes ont obtenu les meilleurs résultats parmi toutes les classes d'actif, bien qu'elles n'aient pas atteint l'indice de référence en raison d'une sous-pondération dans le secteur des matériaux. Les actions américaines ont légèrement dépassé leur indice de référence. Les actions internationales ont enregistré un rendement supérieur à l'indice de référence en raison d'une exposition aux économies des marchés émergents, lesquelles ont connu une hausse, mais ne font pas partie de l'indice de référence.

Les obligations ont obtenu un rendement positif en raison des gains dans les secteurs provinciaux, municipaux et de sociétés. L'aplanissement de la courbe de rendement témoigne de la croissance modeste et durable de l'économie canadienne. La courbe de rendement reflète le rendement prévu pour les obligations d'une durée de un à 30 ans. Pendant l'année 2010, le rendement des obligations à court terme a augmenté, tandis que celui des obligations à moyen et long terme a diminué. Lorsque le rendement des obligations augmente, le prix des obligations diminue, et vice versa. Ainsi, l'encaisse et les placements à court terme ont eu un rendement près de zéro pour l'année. Les obligations à rendement réel, qui sont des obligations à long terme liées à l'inflation, ont enregistré d'excellents résultats.

Les biens immobiliers ont profité de l'accroissement de la demande. L'indice de référence du Régime pour les biens immobiliers (50 % pour l'indice composé S&P/TSX et 50 % pour l'indice obligataire universel DEX) ne reflète pas les perspectives à court terme de revenus et de gains en capital pour les biens immobiliers. Le rendement du Régime en matière de biens immobiliers a largement dépassé celui d'autres régimes de retraite.

Dans l'ensemble, le Régime a profité d'une pondération plus élevée sur le marché des actions canadiennes.

Les portefeuilles d'actions les plus importants du Régime sont présentés dans le graphique ci-après.

Portefeuilles d'actions de plus de 25 millions de dollars
(pourcentage de l'ensemble de la caisse)

Au 31 décembre 2010 (en millions de dollars)

Banque Toronto-Dominion	202	\$	1,32 %
Banque Royale du Canada	185		1,21 %
Banque de Nouvelle-Écosse	176		1,15 %
Suncor Énergie	154		1,01 %
Canadian Natural Resources Itée	117		0,77 %
Potash Corporation of Saskatchewan	100		0,65 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	97		0,64 %
Talisman Energy Inc.	94		0,62 %
Research in Motion Itée	88		0,58 %
Barrick Gold Corp.	86		0,56 %
Financière Manuvie	85		0,56 %
Banque de Montréal	82		0,54 %
Goldcorp Inc.	79		0,52 %
BCE Inc.	76		0,50 %
Apple Inc.	75		0,49 %
Enbridge Inc.	73		0,48 %
SNC-Lavalin Group Inc.	72		0,47 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	70		0,46 %
Teck Resources limitée	69		0,45 %
TransCanada Corp.	65		0,43 %
Thomson Reuters Corp.	65		0,43 %
Cenovus Energy Inc.	64		0,42 %
Rogers Communications Inc.	58		0,38 %
EnCana Corporation	57		0,37 %
Nexen Inc.	56		0,37 %
Shaw Communications Inc.	56		0,37 %
Microsoft Corporation	55		0,36 %
Procter & Gamble Co.	53		0,35 %
Schlumberger Itée	53		0,35 %
Magna International Inc.	53		0,35 %
Johnson & Johnson	51		0,33 %
Qualcomm Inc.	46		0,30 %
Cameco Corp.	46		0,30 %
Financière Sun Life Inc.	45		0,29 %
Chevron Corporation	44		0,29 %
Pepsico Inc.	41		0,27 %
Exxon Mobil Corporation	41		0,27 %
JP Morgan Chase & Co.	41		0,27 %
Rio Tinto Ord.	40		0,26 %
Agrium Inc.	40		0,26 %
Wells Fargo & Co.	38		0,25 %
Telus Corp.	37		0,24 %
Oracle Corporation	37		0,24 %
AT&T Inc.	36		0,24 %
Cisco Systems Inc.	35		0,23 %
Kinross Gold Corp.	35		0,23 %
Metro Inc.	35		0,23 %
American Tower Corp.	35		0,23 %
Royal Dutch Shell PLC	34		0,22 %
CME Group Inc.	33		0,22 %
Nippon Telegraph and Telephone Corporation	32		0,21 %
Lowes Companies Inc.	32		0,21 %
Great West Lifeco Inc.	31		0,20 %
Canadian Tire Itée	31		0,20 %
Intact Financial Corp.	31		0,20 %
Costco Wholesale Corp.	30		0,20 %
Groupe AstraZeneca	30		0,20 %
Imperial Oil Itée	30		0,20 %
Les Compagnies Loblaw limitée	30		0,20 %
Shoppers Drug Mart Corporation	29		0,19 %
Société Générale	29		0,19 %
General Electric Co.	29		0,19 %
Staples Inc.	28		0,18 %
Allianz SE	27		0,18 %
Nestlé SA	27		0,18 %
Power Financial Corporation	26		0,17 %
Bombardier Inc.	26		0,17 %
Banque Nationale du Canada	25		0,16 %
	3 928	\$	25,76 %

Développement des investissements et initiatives connexes

En 2010, le Régime a connu plusieurs développements importants, dont les détails sont présentés ci-dessous :

- Le Régime a poursuivi sa stratégie de diversification, augmentant l'exposition aux biens immobiliers, aux sociétés à capital fermé et à l'infrastructure.
- Une étude de l'actif-passif entamée en 2010 pourrait donner lieu à l'ajout de nouvelles classes d'actif pour l'ÉPPP.
- Un directeur de la gestion du risque a été nommé pour évaluer tous les portefeuilles et leurs risques. Ceux-ci font l'objet d'un rapport trimestriel au Comité des pensions.
- Les groupes Service des pensions et Placements de la caisse de retraite continuent de verser les prestations de retraite aux pensionnés et de leur offrir des services ainsi qu'aux autres participants au régime, et ce, à des coûts inférieurs à la médiane des coûts de l'industrie.
- Le Régime a ajouté deux portefeuilles de titres américains à faible capitalisation.

Regard vers 2011

- Le groupe Placements de la caisse de retraite s'engage à obtenir des rendements supérieurs à l'indice de référence et à sélectionner la composition de l'actif et le niveau de risque qui conviennent afin d'atteindre les objectifs de capitalisation du Régime.
- En 2010, le gouvernement fédéral a proposé une réforme des régimes de retraite permettant aux sociétés d'État d'utiliser une lettre de crédit, qui constitue une promesse d'une banque ou du gouvernement fédéral de financer l'obligation d'un employeur. Si cette réforme est approuvée en 2011, les sociétés d'État pourront remplacer les paiements spéciaux de solvabilité par une lettre de crédit.
- La Direction et le Conseil étudient des possibilités, incluant la lettre de crédit, afin de respecter les obligations de Postes Canada à l'égard des participants au Régime tout en minimisant les répercussions sur les ressources de trésorerie de la Société.
- Les groupes Service des pensions et Placements de la caisse de retraite s'efforceront de continuer à verser les prestations de retraite à tous les participants au Régime et de leur offrir des services, et ce, à des coûts inférieurs à la médiane des coûts de l'industrie.
- Le total des cotisations de l'employeur s'élèvera à environ 1 009 millions de dollars, tel qu'il est indiqué dans la section « Nouveautés du Rapport annuel ».

Évaluation actuarielle de la capitalisation

Actuellement, le Régime doit déposer chaque année des évaluations actuarielles de la capitalisation auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui réglemente les régimes de retraite. Les évaluations ont pour but de déterminer la situation financière du Régime, sur le plan de la continuité et de la solvabilité. Des questions et réponses au sujet des évaluations actuarielles figurent à la page suivante.

L'obligation du Régime sur le plan de la continuité et de la solvabilité est comparée à l'actif afin d'évaluer la santé financière du Régime. L'obligation du Régime représente le coût des prestations de retraite futures, en fonction des gains ouvrant droit à pension et du service ouvrant droit à pension des participants au Régime à la date à laquelle l'obligation est calculée. À cette fin, l'actuaire fait des hypothèses au sujet de l'avenir, telles que l'inflation prévue, le rendement sur les actifs investis, les augmentations salariales, l'âge de départ à la retraite, l'espérance de vie et d'autres facteurs. L'obligation du Régime est comparée à l'actif du Régime afin de déterminer s'il existe un excédent ou un déficit. Postes Canada, à titre de répondante du Régime, est responsable de la capitalisation de tout déficit.

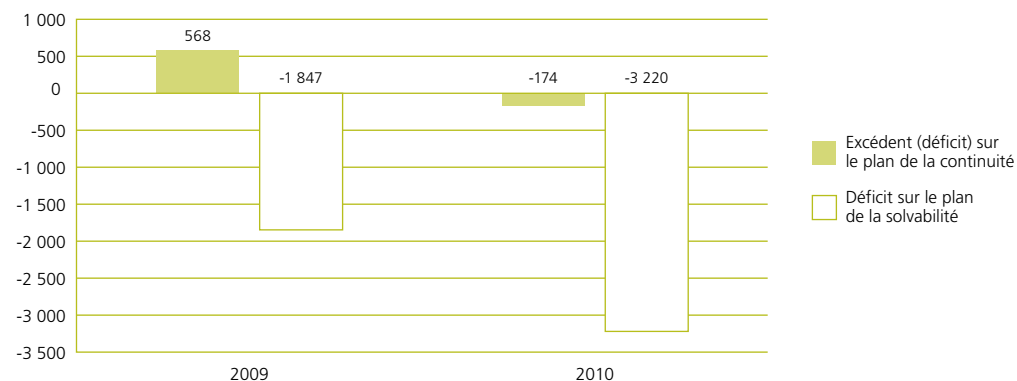
Postes Canada fait actuellement face à de sérieux défis en matière de capitalisation, étant donné que le coût prévu des prestations de retraite futures a dépassé la croissance de l'actif net au cours des dernières années. La baisse des taux d'actualisation et la croissance de l'espérance de vie des participants au Régime rendent le financement des prestations de retraite plus coûteux. Une variation minime des taux d'actualisation peut avoir une incidence importante sur l'obligation du Régime.

Une évaluation actuarielle du Régime en date du 31 décembre 2009, déposée en mai 2010 auprès du BSIF, indique un excédent de 568 millions de dollars sur le plan de la continuité et un déficit de 1 847 millions de dollars sur le plan de la solvabilité.

L'estimation de la position financière du Régime au 31 décembre 2010, fondée sur les règles et règlements actuels, démontre un déficit sur le plan de la continuité d'environ 174 millions de dollars et un déficit sur le plan de la solvabilité d'environ 3 220 millions de dollars, en utilisant le lissage des actifs (3 710 millions de dollars si on utilise la juste valeur des actifs du Régime). Même si le Régime affichait un taux de rendement de 10,4 % et que des cotisations spéciales de solvabilité ont été versées par le répondant du Régime, cela n'a pas suffi pour compenser l'augmentation de l'obligation du Régime découlant des plus faibles taux d'actualisation aux fins de solvabilité.

Une évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2010 sera déposée auprès du BSIF, d'ici juin 2011. D'après ses estimations, la Société prévoit qu'elle devra augmenter ses paiements spéciaux de solvabilité une fois l'évaluation actuarielle déposée, pour aider à combler le déficit. Étant donné que le déficit sur le plan de la continuité est faible, on prévoit l'éliminer rapidement grâce aux paiements spéciaux de solvabilité et au rendement du Régime.

Position de capitalisation



L'historique des évaluations actuarielles de la capitalisation est fournie à la page 47.

Questions et réponses à propos des évaluations actuarielles

Qu'est-ce qu'une évaluation actuarielle et qu'est-ce qu'elle permet de déterminer?

Une **évaluation actuarielle** est semblable à un bulletin de la situation financière à long terme d'un régime de retraite. Les services d'un actuaire indépendant sont retenus par le Conseil d'administration de Postes Canada pour mener une évaluation actuarielle. L'évaluation détermine la situation financière à long terme d'un régime de retraite en comparant les actifs du régime (tels que des actions ou des obligations) à son passif. L'évaluation indique s'il y a un **excédent** ou un **déficit** face à la valeur des prestations de retraite accumulées.

Le BSIF exige qu'on effectue une évaluation actuarielle sur le plan de la continuité et de la solvabilité. Ces évaluations examinent la situation du régime de retraite dans des conditions hypothétiques, afin de protéger les intérêts des participants au régime.

Qu'est-ce qu'une évaluation sur le plan de la continuité?

L'**évaluation sur le plan de la continuité** suppose que le Régime continue de fonctionner et a une viabilité à plus long terme. Elle permet de déterminer si le Régime possède assez d'actifs pour payer les prestations de retraite qui devront être versées pour le service accumulé jusqu'à présent. Elle permet aussi de déterminer si le niveau de cotisation des participants au Régime et de Postes Canada est suffisant pour couvrir l'obligation additionnelle créée pendant l'année qui vient, ce qui se traduit par une autre année de service ouvrant droit à pension pour les employés qui cotisent au Régime.

Le dernier rapport d'évaluation, produit le 31 décembre 2009, indiquait que le Régime avait un excédent sur le plan de la continuité. Cela signifie qu'à long terme, selon les hypothèses et les méthodes utilisées pour cette évaluation, il y avait assez d'actifs pour payer les prestations de retraite futures. La position sur le plan de la continuité estimée au 31 décembre 2010 indique un déficit modeste, ce qui signifie que l'actif se situe un peu sous le montant requis pour payer les prestations de retraite futures.

Qu'est-ce qu'une évaluation sur le plan de la solvabilité?

L'**évaluation sur le plan de la solvabilité** suppose que le Régime cesse ses opérations à la date de l'évaluation. Ce test existe afin que les autorités réglementaires du régime puissent s'assurer que, dans une telle situation extrêmement improbable, les participants au Régime recevront le plein montant qui leur est dû à la date de l'évaluation.

Le dernier rapport d'évaluation, produit le 31 décembre 2009, indiquait que le Régime avait un déficit sur le plan de la solvabilité. Cela signifie que si le Régime avait pris fin le 31 décembre 2009, il n'y aurait pas eu assez d'actifs pour payer la totalité des prestations de retraite. La position de solvabilité estimée au 31 décembre 2010 indique un déficit plus important qu'en 2009. Encore une fois, il s'agit d'un test hypothétique effectué par les autorités réglementaires qui ne reflète pas l'état actuel de Postes Canada et de son Régime.

Qu'arrive-t-il s'il y a des déficits?

Conformément à la législation fédérale s'appliquant actuellement aux régimes de retraite :

- Si une évaluation actuarielle indique un déficit sur le plan de la solvabilité (une insuffisance des éléments d'actif du Régime par opposition à son obligation sur le plan de la solvabilité), Postes Canada, en tant que répondante du Régime, est tenue de verser des cotisations spéciales au Régime pour éliminer ce déficit, pendant une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans.
- Si une évaluation actuarielle indique un déficit sur le plan de la continuité (une insuffisance des éléments d'actif du Régime par opposition à son obligation sur le plan de la continuité), le répondant du Régime est tenu de verser des cotisations spéciales au Régime pour éliminer ce déficit, pendant une durée pouvant aller jusqu'à quinze ans.

En général, les répondants du régime doivent, pour une année donnée, verser le montant nécessaire pour couvrir le coût des prestations pour le service courant, en plus de toutes cotisations spéciales requises pour cette même année selon les évaluations actuarielles.

Gouvernance du Régime

Avec l'appui de la structure de gouvernance ci-dessous, le Conseil d'administration s'assure que le Régime soit géré de façon responsable et dans le meilleur intérêt de tous les participants au Régime. L'efficacité des décisions prises par le Conseil d'administration, les comités et la direction repose sur des règles et des contrôles rigoureux. La structure de gouvernance décrit les responsabilités fiduciaires des personnes chargées de veiller au respect de l'engagement de la Société en regard du régime de retraite.



En 2010, le Service de vérification interne s'est assuré que le Régime respectait bien le principe de gouvernance pour la surveillance et la conformité. Le Service de vérification interne a mené une vérification pour évaluer la conformité à diverses exigences réglementaires et contractuelles concernant les gestionnaires de placements et a conclu que les contrôles fonctionnaient efficacement pour garantir la conformité à l'*Énoncé des politiques et des procédures de placement*, aux dispositions contractuelles et aux règlements.

Au cours de l'année 2010, le Régime a été sélectionné au hasard par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour un examen des fonctions d'administration et d'investissement. Le BSIF, dans ses recommandations, a suggéré de petits ajustements aux procédés administratifs et a indiqué que le Régime était bien doté en matière de contrôles, de procédés, de procédures et de pratiques de surveillance et de gouvernance.

Le Régime assume également ses responsabilités fiduciaires en matière de communication, telles qu'elles sont décrites dans la législation fédérale entourant les régimes de retraite. En 2010, les communications adressées aux participants comprenaient le Rapport annuel de 2009 du Régime de retraite de Postes Canada, le document *Votre relevé personnel de prestations de retraite*, des communiqués ainsi que les bulletins *Parlons régime de retraite* et *En contact*. Toutes les publications ainsi que d'autres documents sont affichés à l'adresse retraitescp.com.

Liste des membres du Conseil d'administration, des comités et du Conseil consultatif des pensions

Le tableau suivant présente les membres du Conseil d'administration, des comités qui s'y rapportent et du Conseil consultatif des pensions qui participaient à la gouvernance du Régime au 31 décembre 2010 :

	Conseil d'administration	Comité de vérification	Comité des pensions	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité consultatif de placement	Conseil consultatif des pensions
Marc A. Courtois	Président	•	•	•		
Stewart Bacon	•					
Denyse Chicoyne, A.F.A., MBA	•		Présidente		•	
Thomas Cryer, F.C.A.	•	Président	•			
A. Michel Lavigne, F.C.A.	•	•	•			
Siân M. Matthews	•			•		
The Honourable Stewart McInnes, c.r.	•			•		
Iris Petten	•			•		
Robert Pletch, c.r.	•	•				
William H. Sheffield	•		•	Président		
Donald Woodley	•			•		
Lorne Braithwaite, B.Com, MBA					Président	
Isla Carmichael, Ph. D., M.Éd., M.A.					•	
Phillip H. Doherty, B.Com, MBA, CA					•	
Hugh Mackenzie, M.A.					•	
Kenneth W. McArthur, B.Com, CA					•	
Douglas D. Greaves, B.A. (spéc.), A.F.A. (Postes Canada)					•	Président
Nabil Allaf (Postes Canada)						•
Daryl Bean (AFPC/SEPC)						•
Gayle Bossenberry (STTP)						•
Madeleine Cléroux (STTP)						•
Terry Cotton (AOPC)						•
George Kuehnbaum (STTP)						•
Donald Lafleur (STTP)						•
John MacKinnon (Postes Canada)						•
Daniel Maheux (ACMPA)						•
Micki McCune (élu par tous les participants actifs du Régime)						•
Tim McGurrian (Postes Canada)						•
Mike Moeller (SEPC/AOPC/ACMPA)						•
John Polak (élu par les participants actifs qui ne sont pas représentés par un agent négociateur)						•
William Price (élu par tous les participants retraités du Régime)						•
Brad Smith (Postes Canada)						•

AOPC – Association des officiers des postes du Canada

AFPC – Alliance de la Fonction publique du Canada

ACMPA – Association canadienne des maîtres de poste et adjoints

SEPC – Syndicat des employés des postes et communications

STTP – Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

Rapports financiers



Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction a préparé les états financiers du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le Régime) et elle garantit l'intégrité et la fiabilité de l'information contenue dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Au besoin, ils comprennent des données fondées sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de contrôles internes et des procédures à l'appui de ceux-ci afin de fournir une assurance quant à la conformité des transactions, à la protection de l'actif et à la fiabilité des registres comptables. Ces contrôles internes comprennent l'établissement de normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation des employés, la mise en place d'une structure organisationnelle qui définit précisément les responsabilités et les obligations de chacun en matière de rendement ainsi que de la diffusion des politiques et des directives. L'équipe de vérification interne mène des vérifications et des évaluations, sur une base cyclique, à moins que l'évaluation annuelle des risques n'en requière davantage.

Le Conseil d'administration de la Société canadienne des postes assume la responsabilité des états financiers. Il veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne la divulgation de l'information financière et les contrôles internes, principalement par l'entremise du Comité de vérification et du Comité des pensions. Le Comité de vérification supervise les activités de vérification interne du Régime, examine les états financiers annuels et le rapport de l'auditeur indépendant et en recommande l'approbation au Conseil d'administration. Le Comité des pensions, auquel siègent le président du Conseil d'administration de la Société canadienne des postes et quatre administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société, se réunit régulièrement avec les membres de la direction pour s'assurer que ceux-ci remplissent le mandat qui leur a été confié.

L'actuaire du Régime, Mercer (Canada) Limitée, a mené une évaluation de l'actif et du passif actuariels du Régime au 31 décembre 2010 sur le plan de la continuité du Régime, afin de pouvoir l'intégrer aux états financiers du Régime. Les résultats de l'évaluation des actuaires sont présentés dans la partie faisant état de l'opinion des actuaires. Cette évaluation a été effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue. Les hypothèses actuarielles utilisées dans les présents états financiers représentent les hypothèses les plus probables établies par la direction à l'égard des événements futurs.

L'auditeur indépendant du Régime, PricewaterhouseCoopers s.r.l., a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, en procédant à des examens par sondages et autres procédés qu'il jugeait nécessaires pour exprimer une opinion dans son rapport d'audit. L'auditeur indépendant peut communiquer avec le Comité de vérification et le Comité des pensions pour discuter de ses constatations quant à la fiabilité de l'information financière du Régime et aux recommandations de contrôles internes observées au cours de l'audit.



Deepak Chopra
Président-directeur général
Le 22 mars 2011



Wayne Cheeseman
Chef des finances
Le 22 mars 2011

Opinion des actuaires

Ottawa

Le 18 mars 2011

La Société canadienne des postes a confié à Mercer (Canada) Limitée le mandat de procéder à l'évaluation de l'actif et du passif actuariels du Régime de retraite agréé (le Régime) au 31 décembre 2010 sur le plan de la continuité, afin de pouvoir l'intégrer aux états financiers du Régime.

L'objectif des états financiers est de présenter fidèlement la situation du Régime en date du 31 décembre 2010, en présumant de la continuité du Régime. Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer le passif du Régime pour les besoins des états financiers correspondent aux hypothèses établies par la direction à l'égard des événements futurs et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats que le Régime enregistrera à l'avenir seront inévitablement, voire considérablement, différents des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs sera considéré comme une perte ou un gain dans les évaluations futures et aura une incidence sur la situation financière du Régime à ce moment-là de même que sur les cotisations nécessaires pour assurer sa capitalisation.

Dans le cadre de notre évaluation, nous avons examiné les résultats récents du Régime en regard des hypothèses économiques et non économiques et nous avons présenté nos conclusions à la direction. De plus, nous avons remis à la direction les statistiques, les sondages et d'autres renseignements qui ont servi à établir les hypothèses à long terme.

Notre évaluation de l'actif et du passif actuariels du Régime est fondée sur :

- l'extrapolation au 31 décembre 2010 des résultats de l'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2009 en présumant de la continuité du Régime;
- les données sur l'actif de la caisse de retraite fournies par Postes Canada en date du 31 décembre 2010;
- les méthodes prescrites par l'Institut Canadien des Comptables Agréés en ce qui concerne les états financiers des régimes de retraite;
- les hypothèses portant sur les événements futurs que la direction et Mercer (Canada) Limitée ont définies et qui reflètent les hypothèses établies par la direction à l'égard de ces événements.

Nous avons vérifié par sondages le caractère raisonnable et cohérent des données sur les participants et l'actif de la caisse de retraite et nous les jugeons suffisantes et fiables pour les besoins de l'évaluation. À notre avis, les méthodes et les hypothèses employées aux fins de l'évaluation actuarielle et de l'extrapolation sont, dans l'ensemble, appropriées. Nous avons effectué l'évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.



Jacques Demers

Fellow de l'Institut canadien
des actuaires
Fellow de la Society of Actuaries



Cory Skinner

Fellow de l'Institut canadien
des actuaires
Fellow de la Society of Actuaries

Mercer (Canada) Limitée

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil d'administration de la Société canadienne des postes

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes**, qui comprennent l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et d'autres prestations ainsi que du déficit/de l'excédent au 31 décembre 2010, et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des prestations de retraite constituées et de l'évolution du déficit/de l'excédent pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes y afférentes comprenant un résumé des principales méthodes comptables.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et d'autres prestations ainsi que du déficit/de l'excédent du **Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes** au 31 décembre 2010, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des prestations de retraite constituées et de l'évolution du déficit/de l'excédent pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 24 mars 2011

99 rue Bank, Bureau 800, Ottawa (Ontario)

États financiers

État de l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et d'autres prestations ainsi que (du déficit)/de l'excédent

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2010	(redressé – note 3.a) 2009
Actif net disponible pour le service des prestations		
Actif		
Placements (note 4)	15 218 \$	13 399 \$
Créances relatives aux placements (note 4)	103	144
Cotisations et autres apports à recevoir (note 6)	123	130
	15 444	13 673
Passif		
Passif lié aux placements (note 4)	46	77
Créditeurs et charges à payer (notes 7 et 18)	22	20
	68	97
Actif net disponible pour le service des prestations	15 376	13 576
Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (note 13)	488	1 344
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	15 864 \$	14 920 \$
Prestations de retraite constituées et (déficit)/excédent		
Prestations de retraite constituées (note 14)	16 038 \$	14 367 \$
(Déficit)/excédent	(174)	553
Prestations de retraite constituées et (déficit)/excédent	15 864 \$	14 920 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du Conseil d'administration,



Marc A. Courtois
Président du Conseil d'administration



Thomas Cryer
Président du Comité de vérification

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009
Augmentation de l'actif		
Revenus nets de placements (note 9)	1 439 \$	1 882 \$
Cotisations (note 10)	932	459
	2 371	2 341
Diminution de l'actif		
Prestations (note 11)	517	444
Frais d'administration (notes 12 et 18)	54	30
	571	474
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	1 800	1 867
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	13 576	11 709
Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice	15 376 \$	13 576 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

2010

Régime de retraite
de Postes Canada
Rapport annuel

État de l'évolution des prestations de retraite constituées

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009
Prestations de retraite constituées, au début de l'exercice	14 367 \$	14 107 \$
Augmentation des prestations de retraite constituées		
Intérêt sur les prestations de retraite constituées	890	850
Prestations de retraite constituées	497	560
Changements au niveau des hypothèses actuarielles (note 14.b)	853	–
	2 240	1 410
Diminution des prestations de retraite constituées		
Prestations (note 11)	517	444
Gains actuariels (note 14.c)	52	110
Changements au niveau des hypothèses actuarielles (note 14.b)	–	596
	569	1 150
Augmentation nette des prestations de retraite constituées	1 671	260
Prestations de retraite constituées, à la fin de l'exercice	16 038 \$	14 367 \$

État de l'évolution (du déficit)/de l'excédent

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en millions de dollars)	2010	(redressé – note 3.a) 2009
Excédent/(déficit), au début de l'exercice	553 \$	(1 227) \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	1 800	1 867
Changement de l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (note 13)	(856)	187
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	944	2 054
Augmentation nette des prestations de retraite constituées	(1 671)	(260)
(Déficit)/excédent, à la fin de l'année – tel qu'il a été établi	(174)	567
Redressement de l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (note 3.a)	–	(14)
(Déficit)/excédent, à la fin de l'année – redressé	(174) \$	553 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

1. Description du Régime

Les dispositions du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le Régime) sont résumées ci-dessous. Pour consulter le texte intégral des dispositions, veuillez vous reporter aux documents officiels du Régime. S'il y a un conflit entre ces résumés et le texte officiel du Régime, le texte officiel du Régime prévaudra.

a) Généralités

Le Régime est enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) sous le numéro 1063874 et est régi par la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (la LIR) ainsi que les règlements y afférents. Il est également enregistré auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (le BSIF) sous le numéro 57136 et est régi par la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (la LNPP) ainsi que les règlements y afférents. La Société canadienne des postes (la Société) est chargée de l'administration du Régime.

Le Régime comprend un volet à prestations déterminées (volet à PD) et un volet à cotisations déterminées (volet à CD). Le volet à PD a été établi par la Société le 1^{er} octobre 2000 et s'applique à tous les employés. À compter du 1^{er} janvier 2010, la Société a établi le volet à CD pour tous les nouveaux employés cadres et exempts, ainsi que les nouveaux employés syndiqués qui seront mutés ultérieurement à un poste cadre ou exempt. Ces nouveaux employés peuvent seulement participer au volet à CD du Régime.

b) Prestations

i. Volet à prestations déterminées

Pension de retraite

La pension de retraite est calculée en fonction du service ouvrant droit à pension, de la moyenne des salaires ouvrant droit à pension des cinq meilleures années consécutives et de l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Les participants sont admissibles à une pension de retraite anticipée à partir de l'âge de 50 ans. Une pension de retraite non réduite peut être versée dès l'âge de 60 ans, à condition que le participant compte deux années ou plus de service admissible, ou de 55 ans, s'il compte 30 années de service admissible.

Prestations de cessation d'emploi

Les prestations de cessation d'emploi dépendent du nombre d'années de service ouvrant droit à pension et de l'âge du participant, et peuvent comprendre un remboursement des cotisations et des intérêts courus, un montant forfaitaire équivalant à la valeur actualisée des prestations de retraite ou une pension différée.

Prestations de rattachement

Une prestation de rattachement est une prestation temporaire qui s'ajoute à la pension de retraite. La prestation de rattachement est payable à partir du début de la retraite et jusqu'au 65^e anniversaire de naissance du participant, sauf en cas de décès ou d'invalidité du participant avant cette date.

Prestations d'invalidité

Les prestations d'invalidité sont payables immédiatement, sans réduction. Les participants admissibles peuvent en faire la demande avant l'âge de 60 ans.

Prestations de décès

Les prestations de décès comprennent un soutien financier continu pour les survivants et les enfants à charge, des paiements forfaitaires, des remboursements des cotisations et des intérêts courus, ainsi qu'une garantie de paiement minimum advenant le décès du participant.

Indexation des prestations

Chaque année, en janvier, les prestations de retraite et les prestations de survivants sont indexées automatiquement à l'inflation, par un pourcentage reflétant l'augmentation moyenne de l'indice des prix à la consommation.

2010

Régime de retraite
de Postes Canada
Rapport annuel

ii. Volet à cotisations déterminées

Prestations de retraite

Les prestations de retraite sont calculées en fonction de l'accumulation des cotisations et des revenus de placement versés au compte du participant. La Société verse une cotisation équivalant à 4 % des gains admissibles de chaque participant. La Société verse aussi une cotisation additionnelle pouvant aller jusqu'à 5 % des gains admissibles en fonction des cotisations du participant, de l'âge et des années de service admissibles au moment de la cotisation. Bien que la cotisation du participant soit facultative, ce dernier peut verser une cotisation maximale équivalant à 4 % de ses gains admissibles. Ces cotisations seront investies, conformément aux directives de chaque participant, dans des portefeuilles de placements autorisés par le Comité des pensions du Régime.

Prestations de cessation d'emploi

Les prestations de cessation d'emploi durant la période d'acquisition des droits comprennent le remboursement des cotisations du participant, en plus des revenus de placements accumulés. Les prestations de cessation d'emploi après la période d'acquisition des droits constituent le remboursement d'un montant équivalant au solde du compte du participant.

c) Capitalisation du Régime

Volet à prestations déterminées

Les prestations du Régime sont capitalisées par les cotisations et les revenus de placements. Les cotisations sont requises de la part de l'employeur et de l'employé. Ces cotisations, tout comme les revenus de placements, servent à garantir la sécurité financière des prestations des participants. La politique de capitalisation du Régime est examinée chaque année, et son objectif est d'assurer la stabilité à long terme du taux de cotisation de la Société et de celui des participants. Les taux de cotisation sont établis par suite d'évaluations actuarielles, qui sont menées annuellement en vue de déterminer le taux de capitalisation du Régime. Les employés participant au Régime versent un pourcentage de leurs gains ouvrant droit à pension dans le Régime. En 2010, les cotisations des employés s'élevaient à 5,7 % de leurs gains jusqu'au maximum annuel des gains admissibles (fixé à 47 200 \$ en 2010 dans le cadre du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec) et 9,2 % de leurs gains excédant ce plafond. Une augmentation des cotisations des employés de 0,4 % des gains ouvrant droit à pension entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

d) Modifications au Régime

En 2010, aucune modification n'a été apportée aux dispositions du Régime. En 2009, une modification a été apportée aux dispositions du texte officiel du Régime pour ajouter un volet à cotisations déterminées au Régime, à compter du 1^{er} janvier 2010.

2. Résumé des principales conventions comptables

a) Présentation

Les états financiers reflètent la situation financière et les résultats d'exploitation du Régime et ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Placements

Les placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond à une estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance. Les calculs de la juste valeur sont fonction des conditions du marché à un moment précis et peuvent ne pas refléter la juste valeur future.

- Évaluation des placements

La juste valeur des placements est calculée comme suit :

1. Les titres à court terme sont évalués au coût ou au coût amorti qui, majorés des intérêts courus et des escomptes, correspondent approximativement à leur juste valeur.
2. Les titres à revenu fixe sont évalués en fonction des cours du marché d'après la moyenne des cours acheteur et vendeur. Lorsque les cours du marché de fin de l'exercice ne sont pas disponibles, une valeur estimative des titres est établie en utilisant la valeur actualisée du flux de trésorerie calculée en fonction des rendements au cours du marché, des titres comparables et des analyses financières, s'il y a lieu.
3. Les titres cotés en bourse sont évalués selon les cours du marché à la fin de l'exercice. Lorsqu'aucun prix de marché public n'est disponible, la direction estime la juste valeur de ces titres au moyen de techniques appropriées dont les modèles d'évaluation. Au moment de procéder à de telles évaluations, on tient compte de l'utilisation des cours acheteur et vendeur, du prix des transactions antérieures, de la valeur actualisée du flux de trésorerie, des multiples de capitalisation, des taux dominants du marché pour les instruments aux caractéristiques semblables ou d'autres techniques d'évaluation jugées pertinentes à la situation précise.
4. Les fonds communs sont évalués selon les valeurs de l'actif net à la fin de l'exercice telles qu'indiquées par le gestionnaire de fonds communs, en utilisant les cours du marché en fin d'exercice des titres sous-jacents détenus dans le fonds commun.
5. Les contrats dérivés, y compris les contrats de change à terme, les contrats à terme sur instrument financier et les swaps de taux d'intérêt, sont évalués selon les cours du marché à la fin de l'exercice. Les contrats de change à terme sont évalués en fonction des taux de change des devises étrangères à la fin de l'exercice. Les contrats à terme sur instrument financier sont évalués en fonction des prix sur le marché applicable. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués par des tiers fournisseurs de prix swap.
6. Les biens immobiliers sont évalués tous les ans par des évaluateurs professionnels indépendants agréés par l'Institut canadien des évaluateurs. Les évaluations sont exécutées conformément aux pratiques et procédures d'évaluation généralement reconnues et portent principalement sur la technique du revenu ou de la valeur actualisée du flux de trésorerie. Les fonds communs directs et réservés sont habituellement comptabilisés au prix coûtant au cours de l'année de l'acquisition (montant approximatif de la juste valeur), sauf s'il existe des raisons précises justifiant la modification de cette valeur.
7. Les sociétés à capital fermé sont évaluées à leur juste valeur par les gestionnaires externes de fonds de sociétés à capital fermé et font l'objet d'un audit annuel. Le gestionnaire externe détermine la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation pertinentes. Au cours de telles évaluations, on tient compte du prix des transactions antérieures, de la valeur actualisée du flux de trésorerie, des multiples de capitalisation, des taux dominants du marché pour les instruments aux caractéristiques semblables ou d'autres techniques d'évaluation jugées pertinentes à la situation précise.

- Opérations et revenus de placements

Les achats et ventes de placements sont comptabilisés en fonction de la date de la transaction. Les transactions liées aux placements directs de biens immobiliers sont prises en compte à la date de clôture. Les transactions liées aux fonds communs de biens immobiliers et de sociétés à capital fermé sont comptabilisées à la date de l'appel de liquidités. Les revenus de placements, y compris les intérêts créditeurs, sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les revenus des placements en biens immobiliers et en sociétés à capital fermé, déduction faite des dépenses, sont comptabilisés au moment où les dividendes et les répartitions sont déclarés. Les gains et pertes en capital réalisés à la vente des titres, ainsi qu'à la fin des contrats dérivés, sont inclus en tant que gains et pertes réalisés au moment de la disposition. Les gains et les pertes non réalisés représentent la variation de l'écart entre le coût et la juste valeur des placements au début et à la fin de chaque exercice.

- Coûts de transaction liés aux placements

Les coûts de transaction sont les coûts différentiels directement liés à l'achat et la vente de placements. Les coûts de transaction sont passés en charge et constatés comme frais d'administration dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

c) Actifs et passifs autres que les placements

La juste valeur des actifs et passifs autres que les placements se rapproche de la valeur comptable puisqu'ils sont à court terme.

d) Prestations de retraite constituées

Les prestations de retraite constituées sont fondées sur la valeur actuarielle établie par un cabinet d'actuaire indépendants. L'évaluation des prestations de retraite constituées à la clôture de l'exercice est fondée sur la plus récente évaluation actuarielle sur le plan de la continuité préparée aux fins de capitalisation et extrapolée à la date de clôture de l'exercice (note 14). Le calcul est effectué à l'aide de la méthode de projection des prestations constituées et des estimations de la direction à l'égard de certains événements futurs.

e) Cotisations

Les cotisations pour le service courant sont comptabilisées dans l'année pendant laquelle les coûts de main-d'œuvre sont engagés. Les cotisations pour un service accompagné d'option sont comptabilisées dans l'année pendant laquelle le participant s'engage à racheter le service accompagné d'option. Les cotisations pour les périodes de congé non payé autorisé sont comptabilisées dans l'année pendant laquelle le congé a eu lieu. Les paiements spéciaux de solvabilité sont comptabilisés dans l'année recommandée par l'actuaire du Régime dans l'évaluation actuarielle.

f) Conversion des devises étrangères

L'actif et le passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change en vigueur au moment des transactions. Les pertes et les gains réalisés ou non réalisés découlant de ces conversions sont inclus dans les revenus de placements.

g) Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations a été déterminée grâce au lissage des revenus qui sont supérieurs ou inférieurs à l'hypothèse de rendement à long terme sur une période de cinq ans. L'hypothèse de rendement à long terme est déterminée selon le moindre du taux de rendement à long terme prévu ou du taux d'actualisation. La juste valeur de l'actif net est ajustée en fonction de l'ajustement de la valeur actuarielle non constatée afin d'obtenir la valeur actuarielle de l'actif net. L'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif ne doit pas dépasser 10 % de l'actif net disponible pour le service des prestations.

h) Utilisation d'estimations

Dans le processus de préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et établir des hypothèses qui influent sur le montant de l'actif et le montant du passif présentés dans les états financiers ainsi que sur les revenus et dépenses reconnus au cours de l'exercice financier. Les estimations importantes sont principalement utilisées pour déterminer l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif, les prestations de retraite constituées, les cotisations accumulées sur les versements de primes de rendement d'équipe et l'évaluation des placements. La direction surveille les estimations et les hypothèses utilisées dans le processus de préparation des états financiers puisque les résultats réels peuvent être différents des estimations établies, et que ces différences peuvent être importantes.

i) Prestations

Sont comprises dans ce poste les prestations payées au cours de l'exercice et les prestations non payées mais constituées au 31 décembre.

3. Changement de la politique comptable et normes comptables émises récemment

a) En 2010, le Régime a modifié sa politique comptable pour déterminer l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif. Avant 2010, l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif était déterminé en fonction d'une hypothèse de rendement à long terme. En 2010, la politique a été modifiée pour appliquer une spécification du BSIF limitant le taux de rendement estimé utilisé pour calculer l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif afin qu'il ne soit pas supérieur au taux d'actualisation. En raison de ce changement, le taux d'actualisation en vigueur pour l'année en cours et toutes les années antérieures a été utilisé pour déterminer l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif.

Voici les effets de ce changement en 2009 :

- L'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif a diminué de 14 millions de dollars, passant de 1 358 millions de dollars à 1 344 millions de dollars.
- La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations est passée de 14 934 millions de dollars à 14 920 millions de dollars; l'excédent précédemment déclaré est passé de 567 millions de dollars à 553 millions de dollars.

En 2010, ce changement de la politique comptable a entraîné une diminution de 116 millions de dollars de l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif.

b) En avril 2010, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a adopté le chapitre 4600 « Régimes de retraite », qui sera en vigueur pour les états financiers annuels des exercices commençant le 1^{er} janvier 2011 ou après cette date. Ce chapitre établit les normes liées à l'évaluation et à la présentation des placements et des obligations du régime de retraite ainsi que l'information à fournir dans les états financiers. Conformément à ce nouveau chapitre, l'actif présenté dans les états financiers du régime de retraite devra être évalué à sa juste valeur. Il ne sera plus permis d'utiliser l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif comme méthode d'évaluation aux fins comptables. L'effet de ce changement sur les états financiers aurait été une augmentation du déficit de 488 millions de dollars au 31 décembre 2010 et une diminution de l'excédent de 1 344 millions de dollars au 31 décembre 2009.

Ces nouvelles normes seront appliquées aux états financiers annuels du Régime pour l'exercice qui prendra fin le 31 décembre 2011.

4. Placements

Sommaire des placements

<i>(en millions de dollars)</i>	2010		2009	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Encaisse et placements à court terme	374 \$	374 \$	168 \$	168 \$
Revenu fixe				
Obligations du Canada*	3 637	3 528	3 480	3 437
Obligations des États-Unis	120	121	83	86
Obligations d'autres pays	141	137	101	96
Obligations à rendement réel	1 098	859	1 102	929
	4 996	4 645	4 766	4 548
Actions				
de sociétés canadiennes	4 210	3 098	3 598	2 824
de sociétés américaines	2 813	2 916	2 373	2 633
d'autres sociétés étrangères	2 162	2 171	1 973	2 074
	9 185	8 185	7 944	7 531
Biens immobiliers (note 8.a)	624	608	508	553
Sociétés à capital fermé (note 8.c)				
de sociétés américaines	35	35	11	14
d'autres sociétés étrangères	4	5	2	3
	39	40	13	17
Placements	15 218	13 852	13 399	12 817
Revenus de placements courus	42	42	39	39
Investissements à régler	17	17	81	81
Retenues d'impôt à recouvrer	1	1	2	2
Instruments dérivés	43	3	22	–
Créances relatives aux placements	103	63	144	122
Investissements à régler	(39)	(39)	(77)	(77)
Instruments dérivés	(7)	–	–	–
Passif lié aux placements	(46)	(39)	(77)	(77)
Coûts de transaction	–	(11)	–	(11)
Placements, montant net	15 275 \$	13 865 \$	13 466 \$	12 851 \$

* Tous les billets restructurés VAC II (PCAA) ont été vendus en 2010 pour une valeur de 11 millions de dollars. En 2009, les obligations à revenu fixe du Canada comprenaient des PCAA d'une juste valeur de 8 millions de dollars.

a) Évaluation de la juste valeur

i. Hiérarchie de la juste valeur

Les placements nets constatés à leur juste valeur dans l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et d'autres prestations ainsi que de l'excédent doivent être classés selon trois niveaux hiérarchiques de juste valeur, en se fondant sur la transparence des données utilisées pour évaluer la juste valeur, de la manière suivante :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les cours du marché sur les marchés actifs pour des éléments d'actif ou de passif identiques.

Niveau 2 : La juste valeur est fondée sur des données observables autres que les prix du niveau 1, tels que les cours du marché pour des éléments d'actif ou de passif semblables sur des marchés actifs, les cours du marché pour des éléments d'actif ou de passif identiques sur des marchés qui ne sont pas actifs, ainsi que d'autres données qui sont observables ou qui peuvent être corroborées par des données de marché observables pour une grande partie de la durée complète des éléments d'actif et de passif.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur les données non observables qui sont appuyées par une activité minimale ou inexistante du marché et qui sont importantes pour la juste valeur des éléments d'actif et de passif.

Le classement des placements nets selon la hiérarchie de la juste valeur au 31 décembre 2010 est le suivant :

<i>(en millions de dollars)</i>	2010			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Encaisse et placements à court terme	95 \$	279 \$	– \$	374 \$
Actions	9 172	15	4	9 191
Revenu fixe	46	4 965	–	5 011
Sociétés à capital fermé	–	–	39	39
Biens immobiliers	–	–	624	624
Instruments dérivés	2	36	(2)	36
	9 315 \$	5 295 \$	665 \$	15 275 \$

Le classement des placements nets selon la hiérarchie de la juste valeur au 31 décembre 2009 est le suivant :

<i>(en millions de dollars)</i>	2009			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Encaisse et placements à court terme	71 \$	97 \$	– \$	168 \$
Actions	7 931	24	2	7 957
Revenu fixe	14	4 774	10	4 798
Sociétés à capital fermé	–	–	13	13
Biens immobiliers	–	–	508	508
Instruments dérivés	1	22	(1)	22
	8 017 \$	4 917 \$	532 \$	13 466 \$

ii. Transferts importants entre les niveaux 1 et 2

Un changement quant à la disponibilité des cours du marché ou des données de marché observables pourrait entraîner des transferts entre les différents niveaux hiérarchiques de la juste valeur. En 2010, des actions d'une juste valeur de 3 millions de dollars ont été transférées du niveau 1 au niveau 2 (2009 – aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2).

iii. Modifications de l'évaluation de la juste valeur pour le niveau 3

Les placements du niveau 3 comprennent certaines actions, les contrats dérivés, les sociétés à capital fermé et les biens immobiliers (note 2.b). Les données de marché non observables utilisées pour déterminer la juste valeur des placements du niveau 3 comprennent les cotes fournies par les courtiers, les services de tarification, les données fournies par les gestionnaires de fonds, les modèles financiers ainsi que les taux de loyer du marché, les taux d'occupation, les taux de croissance et les taux d'actualisation pour les biens immobiliers. Les gains nets totaux comptabilisés comme revenus nets de placements dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, en lien avec les placements évalués à l'aide de données non observables et détenus au 31 décembre 2010, s'élevaient à 63 millions de dollars (perte de 60 millions de dollars en 2009). Les transferts du niveau 2 au niveau 3 ont eu lieu parce que les données pour les modèles d'évaluation ont cessé d'être observables. Avant le transfert, la juste valeur des instruments était déterminée à l'aide des opérations observables du marché pour des instruments identiques ou semblables.

Voici l'évolution de la juste valeur des instruments du niveau 3 :

(en millions de dollars)	Solde 31 décembre 2009	Achats nets (ventes)	Gains/(pertes)		Transferts nets – entrée/(sortie) – Niveau 3	Solde 31 décembre 2010
			Réalisés	Non réalisés		
Actions	2 \$	(2) \$	– \$	– \$	4 \$	4 \$
Revenu fixe	10	(12)	(12)	15	(1)	–
Sociétés à capital fermé	13	23	–	3	–	39
Biens immobiliers	508	55	–	61	–	624
Instruments dérivés	(1)	3	(1)	(3)	–	(2)
	532 \$	67 \$	(13) \$	76 \$	3 \$	665 \$

b) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est établie en fonction des actifs sous-jacents, des indices, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le Régime utilise des instruments dérivés pour gérer le risque financier et améliorer le rendement. Les contrats dérivés sont négociés sur le marché hors bourse ou sur des marchés boursiers réglementés. Les instruments financiers dérivés détenus par le Régime comprennent les swaps de taux d'intérêt, les contrats à terme sur instrument financier et les contrats de change à terme.

Les swaps de taux d'intérêt sont des ententes négociées entre des contreparties, sur le marché hors bourse, dans lesquelles les contreparties acceptent d'échanger des mouvements de trésorerie périodiques en fonction de taux de référence convenus appliqués à un montant théorique précisé. Aucun échange de capital n'a lieu.

Les contrats à terme sur instrument financier sont des contrats standard cotés sur des marchés à terme réglementés. Les contrats à terme sur instrument financier sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier sensible aux taux d'intérêt à une date future prédéterminée, à un prix établi.

Les contrats de change à terme sont des ententes négociées entre des contreparties sur le marché hors bourse. Les contrats de change à terme sont des obligations contractuelles d'échanger une devise contre une autre à un prix et à une date future prédéterminés.

Les valeurs théoriques des contrats dérivés représentent le montant contractuel auquel un taux ou un prix est appliqué pour calculer les mouvements de trésorerie à échanger. Les montants théoriques sont la base permettant de déterminer le rendement et la juste valeur du contrat. Ils ne sont pas enregistrés en tant qu'éléments d'actif ou de passif dans les états financiers et ils n'indiquent pas nécessairement le montant des mouvements de trésorerie futurs ou de la juste valeur actuelle des contrats dérivés. Par conséquent, les montants théoriques n'indiquent pas l'exposition du Régime au risque de crédit ou au risque du marché.

Les contrats dérivés représentent les gains ou les pertes non réalisés et figurent à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et d'autres prestations. Les contrats dérivés deviennent favorables (actif) ou défavorables (passif) à la suite des fluctuations des taux du marché ou des prix, en fonction de leurs modalités. La juste valeur des contrats dérivés peut fluctuer de manière importante.

Voici la valeur théorique et la juste valeur des contrats dérivés au 31 décembre 2010 :

<i>(en millions de dollars)</i>	Valeur théorique		Juste valeur	
	Long	Court	Actif	Passif
Contrats de change à terme	1 328 \$	(1 292) \$	38 \$	(2) \$
Contrats à terme sur instrument financier	104	(102)	2	–
Swaps de taux d'intérêt	140	(142)	3	(5)
	1 572 \$	(1 536) \$	43 \$	(7) \$

Voici la valeur théorique et la juste valeur des contrats dérivés au 31 décembre 2009 :

<i>(en millions de dollars)</i>	Valeur théorique		Juste valeur	
	Long	Court	Actif	Passif
Contrats de change à terme	1 106 \$	(1 084) \$	22 \$	– \$
Contrats à terme sur instrument financier	79	(79)	–	–
Swaps de taux d'intérêt	114	(114)	1	(1)
	1 299 \$	(1 277) \$	23 \$	(1) \$

La juste valeur nette des contrats dérivés au 31 décembre 2010 s'élève à 36 millions de dollars (2009 – 22 millions de dollars). La note 5.a fournit la juste valeur de la garantie accessoire ou de la marge pour les titres déposés auprès de diverses institutions financières ou reçus de ces institutions.

Voici la juste valeur des contrats dérivés en fonction du terme jusqu'à échéance, au 31 décembre :

Placements dérivés <i>(en millions de dollars)</i>	Termes jusqu'à échéance				2010	2009
	Moins de un an	De un à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Total	Total
Contrats de change à terme	36 \$	– \$	– \$	– \$	36 \$	22 \$
Contrats à terme sur instrument financier	2	–	–	–	2	–
Swaps de taux d'intérêt	2	(1)	(4)	1	(2)	–
	40 \$	(1) \$	(4) \$	1 \$	36 \$	22 \$

5. Gestion des risques financiers

Le Régime est exposé à divers risques financiers liés à ses activités d'investissement qui peuvent avoir une incidence défavorable sur son flux de trésorerie, sa situation financière et ses revenus. L'objectif de la gestion des risques en matière de placement est de réduire au minimum l'incidence défavorable potentielle de ces risques et d'optimiser les gains du portefeuille en entier.

Le Conseil d'administration de Postes Canada (le Conseil), avec l'appui du Comité des pensions, du personnel, des agents et des conseillers, est chargé de gérer, de financer et d'administrer le Régime d'une façon prudente afin de respecter ses obligations à l'égard des participants au Régime. Le Conseil doit alors surveiller les éléments d'actif et de passif pour s'assurer qu'ils sont gérés dans le meilleur intérêt des participants. Le Conseil a établi un cadre de gestion des risques de placement qui décrit la propension du Conseil à prendre des risques et qui guide l'élaboration des stratégies d'investissement visant l'atteinte des objectifs globaux du Régime.

La gestion des risques liés au Régime est effectuée par l'équipe de gestion des investissements, conformément aux divers procédés et politiques. Certaines des politiques en place comprennent l'Énoncé des politiques et des procédures de placement (EPPP), ainsi que le mandat de chaque fonds. L'ÉPPP, approuvé à la fois par le Comité des pensions et le Conseil d'administration, contient la politique de répartition de l'actif à long terme, les exigences relatives à la diversification du portefeuille de placements, les lignes directrices sur les catégories de placements et les restrictions à l'égard de titres particuliers et des grandes catégories d'actif.

Une analyse de l'évaluation du risque est effectuée pour chaque catégorie de risque. Les risques font l'objet d'un suivi régulier et des mesures sont prises, au besoin, conformément aux politiques approuvées du Régime. En outre, ces risques font, au besoin, l'objet d'un examen par le Comité consultatif de placement, le Comité des pensions et le Conseil d'administration de la Société.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte auquel le Régime s'expose si la contrepartie à un contrat manque à ses engagements ou devient insolvable. Le Régime est exposé au risque de crédit par l'intermédiaire de ses titres à court terme, de ses titres à revenu fixe, des contrats dérivés et des placements en biens immobiliers. Le risque de crédit lié aux titres à court terme est atténué en traitant uniquement avec des contreparties hautement cotées et en établissant des limites quant au montant et à la durée des placements à court terme. L'établissement de restrictions à l'égard de titres particuliers, le contrôle des cotes de solvabilité et le respect des critères de placement décrits dans l'ÉPPP du Régime diminuent le risque de crédit lié aux placements à revenu fixe.

Au 31 décembre, l'exposition au risque de crédit des titres à revenu fixe du Régime s'établit comme suit :

Cote de crédit (en millions de dollars)	2010		2009	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
AAA/AA	3 476 \$	70 %	3 567 \$	75 %
A	1 231	25 %	997	21 %
BBB	289	5 %	201	4 %
<BBB	–	–	1	–
	4 996 \$	100 %	4 766 \$	100 %

Le risque de crédit lié aux contrats de change à terme dérivés traités sur le marché hors bourse et aux contrats de swaps de taux d'intérêt est atténué grâce à l'utilisation d'accords de compensation globale avec les contreparties. Il existe par ailleurs, pour les contrats dérivés de swaps de taux d'intérêt, un échange de garanties accessoires entre les parties au cas où la juste valeur des transactions impayées entre les parties dépasse un seuil convenu. Le risque de crédit lié aux instruments dérivés pour les contrats à terme sur instrument financier cotés en bourse est limité, puisque ces transactions sont des contrats normalisés exécutés sur des marchés boursiers établis, chacun étant associé à une chambre de compensation bien établie qui assume les obligations des deux contreparties et garantit le rendement. Les contreparties doivent également détenir une cote de solvabilité minimale de « A ». L'exposition de la contrepartie est déterminée quotidiennement et les garanties accessoires, composées de l'encaisse et d'autres titres acceptables, est demandée ou fournie, en fonction des modalités du contrat.

Des espèces et des titres d'une juste valeur de 3 millions de dollars (2009 – 1 million de dollars) ont été déposés auprès de différentes institutions financières en tant que garanties accessoires ou marges. Le Régime n'est pas autorisé à donner ces titres en garantie à d'autres institutions financières ou à les vendre à une autre entité, à moins que le Régime ne soit en mesure de remplacer de tels titres par d'autres titres acceptés par les contreparties.

Des espèces d'une juste valeur de 1 million de dollars (2009 – 2 millions de dollars) ont été reçues de différentes institutions financières en tant que garanties accessoires. Le Régime conserve les garanties accessoires reçues tant que la contrepartie n'est pas une partie défaillante ou une partie touchée relativement à une condition précisée dans les ententes contractuelles et tant qu'il n'y a pas de résiliation anticipée de l'entente contractuelle. Le Régime est autorisé à vendre les garanties accessoires ou à les redonner en garantie si le titulaire des garanties accessoires manque à ses engagements. En date du 31 décembre 2010, aucune contrepartie n'avait manqué à ses engagements.

Le risque de crédit lié aux placements en biens immobiliers du Régime découle de la possibilité que les locataires ne puissent pas respecter leurs engagements de location. Le Régime réduit ce risque en diversifiant les placements par type de propriété et par emplacement géographique et en veillant à ce que les placements soient gérés par des gestionnaires immobiliers professionnels.

b) Risque du marché

Le risque du marché est le risque découlant des variations de la juste valeur ou des mouvements de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des fluctuations des cours du marché. Le risque du marché englobe le risque de taux d'intérêt, le risque de change ainsi que le risque de prix.

i. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque découlant de la variation de la juste valeur ou des mouvements de trésorerie futurs des placements du Régime en raison de la fluctuation des taux d'intérêt. Ce risque s'applique principalement aux instruments financiers portant intérêt détenus par le Régime dans ses titres à court terme, son portefeuille à revenu fixe et ses contrats dérivés de taux d'intérêt. Il se répercute indirectement sur les actions, car les multiples cours-bénéfices fluctuent avec les taux d'intérêt, et l'attrait relatif des actions change selon la variation des taux d'intérêt. Les excès de trésorerie sont investis dans des titres à court terme.

Pour assurer une bonne gestion du risque de taux d'intérêt du Régime, des lignes directrices ont été établies à l'égard de la pondération, du terme jusqu'à échéance et de la durée des titres à court terme et des valeurs à revenu fixe. De plus, pour atténuer davantage le risque de taux d'intérêt, le Régime pourrait conclure des contrats à terme sur instrument financier et des contrats de swaps de taux d'intérêt.

Les termes jusqu'à échéance des valeurs à revenu fixe du Régime, en date du 31 décembre, s'établissent de la façon suivante :

Placements portant intérêt (en millions de dollars)	Termes jusqu'à échéance				2010		2009	
	Moins de un an	De un à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Total	Rendement à l'échéance	Total	Rendement à l'échéance
Revenu fixe – Obligations								
Gouvernement du Canada	257 \$	649 \$	224 \$	105 \$	1 235 \$	2,1 %	1 311 \$	2,1 %
Sociétés canadiennes	19	443	481	682	1 625	3,6 %	1 389	3,6 %
Gouvernement des États-Unis	–	1	–	–	1	0,5 %	21	4,2 %
Sociétés américaines	–	30	61	28	119	4,4 %	63	5,1 %
Sociétés internationales	2	81	27	30	140	3,8 %	101	4,2 %
Provinces et municipalités	2	169	239	368	778	3,6 %	779	3,8 %
Obligations à rendement réel (Canada)	–	–	–	902	902	1,0 %	920	1,5 %
Obligations à rendement réel (provinces)	–	8	28	160	196	1,3 %	182	1,8 %
	280 \$	1 381 \$	1 060 \$	2 275 \$	4 996 \$	2,7 %	4 766 \$	2,8 %

Au 31 décembre 2010, une augmentation ou une baisse de 1 % dans les taux d'intérêt en vigueur (en supposant un changement parallèle de la courbe de rendement et toutes autres variables étant égales) aurait entraîné une diminution ou une augmentation de la valeur de l'actif net d'environ 445 millions de dollars (2009 – 376 millions de dollars). L'influence des taux d'intérêt sur le Régime a été déterminée en fonction de la durée pondérée du portefeuille du Régime. En pratique, les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ceux de cette analyse.

ii. Risque de change

Le risque de change est le risque découlant des variations de la valeur des placements du Régime en raison de la fluctuation des taux de change étrangers. Ce risque est attribuable aux placements du Régime qui sont libellés en une devise autre que le dollar canadien, qui est la devise de référence du Régime. Le Régime est exposé au risque découlant des variations de la valeur de ces titres libellés en d'autres devises en raison de la fluctuation des taux de change des devises étrangères.

Le Régime ne spéculé pas sur les devises et ne détient aucune position active en devise, mais, pour limiter les risques de change, il conclut des contrats dérivés visant l'achat et la vente de devises étrangères pour atténuer le risque lié à une devise donnée. Pour atténuer les risques de contrepartie, toutes les transactions se font sur une base nette. Le Régime couvre entre 15 % et 45 % du risque de change total. Aucun risque de change ne peut dépasser 20 % des actifs du Régime. Tous les contrats en vigueur arrivent à échéance au bout de trois mois. Le Régime traite uniquement avec des contreparties hautement cotées, généralement de grandes institutions financières s'étant vu attribuer une cote de solvabilité minimale de « A » par une agence de cotation reconnue.

L'exposition au risque nette du Régime, sans inclure les instruments dérivés, selon l'emplacement géographique de l'émetteur et en fonction de la devise, s'établit au 31 décembre comme suit :

(en millions de dollars)

	Emplacement géographique		Devise	
	2010	2009	2010	2009
Devise – équivalent en dollars canadiens des contrats de change à terme				
Dollar canadien	9 945 \$	8 859 \$	11 344 \$	10 040 \$
Dollar américain	3 057	2 582	2 378	1 973
Euro	718	797	455	563
Autres devises européennes	613	492	433	391
Yen japonais	482	310	328	219
Autres devises de la région du Pacifique	232	187	243	188
Marchés en voie de développement	228	239	94	92
	15 275 \$	13 466 \$	15 275 \$	13 466 \$

Au 31 décembre 2010, une augmentation ou une baisse de 10 % du dollar canadien par rapport à toutes les devises étrangères (en supposant que tous les autres facteurs restent constants) aurait entraîné une diminution ou une augmentation de l'actif net d'environ 393 millions de dollars (2009 – 343 millions de dollars). En pratique, les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ceux de cette analyse.

Au 31 décembre, les contrats de change à terme dérivés du Régime, par devise, étaient les suivants :

(en millions de dollars)

Devise	2010				2009			
	Valeur théorique À recevoir	Valeur théorique À payer	Valeur nette	Taux moyen	Valeur théorique À recevoir	Valeur théorique À payer	Valeur nette	Taux moyen
Dollar américain	833 \$	(813) \$	20 \$	1,02 \$	699 \$	(689) \$	10 \$	1,06 \$
Euro	230	(218)	12	1,41	228	(220)	8	1,56
Yen japonais	155	(155)	–	0,01	96	(92)	4	0,01
Livre sterling	102	(99)	3	1,61	73	(73)	–	1,69
Dollar de Hong Kong	8	(7)	1	0,13	10	(10)	–	0,14
	1 328 \$	(1 292) \$	36 \$		1 106 \$	(1 084) \$	22 \$	

iii. Risque de prix

Le risque de prix est le risque découlant des variations de la juste valeur ou des mouvements de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des fluctuations des cours du marché, autres que les fluctuations découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change. Les fluctuations des cours du marché peuvent être attribuables à des facteurs propres à un instrument financier individuel ou à son émetteur, ou à des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. Le Régime limite le risque de prix par sa politique de diversification des placements dans diverses catégories d'actif et divers emplacements géographiques en fonction des critères établis dans l'ÉPPP. Les gestionnaires de fonds et le service des placements contrôlent régulièrement le portefeuille selon les secteurs, les pays, la capitalisation boursière et la liquidité commerciale.

Au 31 décembre, l'exposition du Régime au risque de prix s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2010		2009	
	Exposition effective au risque de prix	% de l'exposition totale au risque de prix	Exposition effective au risque de prix	% de l'exposition totale au risque de prix
Actions				
de sociétés canadiennes	4 210 \$	46 %	3 598 \$	45 %
de sociétés américaines	2 813	31 %	2 373	30 %
d'autres sociétés étrangères	2 162	23 %	1 973	25 %
	9 185 \$	100 %	7 944 \$	100 %

Au 31 décembre 2010, 60 % (2009 – 59 %) des placements nets du Régime étaient cotés en bourse. Une augmentation ou une baisse de 10 % du prix des actions sur les marchés boursiers à la fin de l'exercice (en supposant que tous les autres facteurs restent constants) aurait entraîné une augmentation ou une diminution de l'actif net d'environ 962 millions de dollars (2009 – 794 millions de dollars). En pratique, les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ceux de cette analyse.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne puisse pas respecter ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. Ce risque comprend également le risque de ne pas pouvoir liquider des éléments d'actif en temps opportun et à un prix raisonnable. Le passif financier du Régime comprend le passif lié aux placements, qui deviendra exigible au cours de la prochaine année. Le Régime est également exposé au règlement des instruments dérivés, aux appels de marge pour les instruments dérivés et aux paiements liés au régime de retraite. La note 4.b indique les termes jusqu'à échéance des contrats dérivés du Régime.

Le Régime prévoit ses besoins en matière de liquidités à court et à long terme afin de déterminer s'il disposera des fonds suffisants. Les principales sources de liquidités du Régime sont les fonds provenant des placements du Régime ainsi que les cotisations de l'employeur et des employés. Le Régime investit en majorité dans des titres cotés sur des marchés actifs et qui peuvent être vendus facilement. La gestion du montant global investi dans ces classes d'actifs et la restriction du montant investi dans un quelconque bien ou fonds commun atténuent également l'exposition au risque de liquidité pour les placements en biens immobiliers et en sociétés à capital fermé. Le Régime conserve suffisamment de trésorerie et de placements à court terme pour entretenir un niveau de liquidités raisonnable.

Les principaux éléments de passif éventuels du Régime comprennent les prestations de retraite constituées (note 14). Dans le cours normal des activités, le Régime souscrit à des contrats dont les engagements (note 19) peuvent aussi avoir une incidence sur les liquidités.

6. Cotisations et autres apports à recevoir

<i>(en millions de dollars)</i>		2010	2009
Cotisations pour service courant	– Répondant	39 \$	36 \$
	– Participants	21	24
Autres cotisations *	– Congé autorisé	32	31
	– Service accompagné d'option	29	30
Autres		2	9
		123 \$	130 \$

* Les cotisations à recevoir pour congé non payé autorisé sont habituellement payables au cours d'une période correspondant au double de la durée du congé autorisé. Les cotisations à recevoir pour service accompagné d'option sont payables sur une période maximale de 20 ans pour un participant âgé de 45 ans ou plus à la date d'élection, ou jusqu'à l'âge de 65 ans pour les participants ayant effectué l'élection lorsqu'ils avaient moins de 45 ans.

7. Crédoiteurs et charges à payer

<i>(en millions de dollars)</i>		2010	2009
Créditeurs et charges à payer		10 \$	7 \$
Prestations constituées payables		12	13
		22 \$	20 \$

8. Biens immobiliers et sociétés à capital fermé

a) Biens immobiliers

Au 31 décembre, les placements en biens immobiliers étaient les suivants :

<i>(en millions de dollars)</i>	2010		2009	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Placements directs	262 \$	244 \$	191 \$	209 \$
Fonds communs	362	364	317	344
	624 \$	608 \$	508 \$	553 \$

b) Revenus (pertes) nets en biens immobiliers

Les revenus (pertes) des placements en biens immobiliers pour l'exercice terminé le 31 décembre sont les suivants :

<i>(en millions de dollars)</i>	2010	2009
Revenus de placements	22 \$	20 \$
Gains en capital réalisés à la disposition	–	14
Gains (pertes) nets en capital non réalisés	61	(86)
	83 \$	(52) \$

c) Sociétés à capital fermé

Au 31 décembre, les placements en sociétés à capital fermé étaient les suivants :

<i>(en millions de dollars)</i>	2010		2009	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Fonds communs	39 \$	40 \$	13 \$	17 \$

d) Revenus (pertes) nets des sociétés à capital fermé

Les revenus (pertes) dans les placements en sociétés à capital fermé pour l'exercice terminé le 31 décembre sont les suivants :

<i>(en millions de dollars)</i>	2010	2009
Pertes en devise nettes non réalisées	(1) \$	(1) \$
Gains (pertes) en capital nets non réalisés	4	(3)
	3 \$	(4) \$

9. Revenus nets de placements

Les revenus nets de placements selon le type d'instrument financier pour l'exercice terminé le 31 décembre s'établissent comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2010	2009
Intérêts créditeurs		
Encaisse et placements à court terme	2 \$	3 \$
Revenu fixe	158	158
Revenu fixe – Obligations à rendement réel	28	30
Instruments dérivés	3	1
	191	192
Revenus de dividendes		
Actions de sociétés canadiennes	93	90
Actions de sociétés américaines	52	52
Actions d'autres sociétés étrangères	48	59
	193	201
Biens immobiliers (note 8.b)	22	20
Gains (pertes) en capital réalisés à la disposition		
Revenu fixe au Canada	38	38
Revenu fixe à l'étranger	3	(5)
Revenu fixe aux États-Unis	2	1
Actions de sociétés canadiennes	152	(171)
Actions de sociétés américaines	93	(188)
Actions d'autres sociétés étrangères	13	(349)
Instruments dérivés	1	–
Biens immobiliers (note 8.b)	–	14
	302	(660)
Gains (pertes) en devise réalisés à la disposition		
Revenu fixe au Canada	5	–
Revenu fixe aux États-Unis	1	1
Actions de sociétés canadiennes	(1)	3
Actions de sociétés américaines	(32)	50
Actions d'autres sociétés étrangères	(37)	48
	(64)	102
Revenus (pertes) nets de placements réalisés	644	(145)
Gains en capital nets non réalisés	883	2 686
Pertes en devise nettes non réalisées	(88)	(659)
Variation nette des gains non réalisés sur les placements	795	2 027
	1 439 \$	1 882 \$

10. Cotisations

<i>(en millions de dollars)</i>		2010	2009
Répondant	– Service courant	321 \$	269 \$
	– Paiements spéciaux	425	–
Participants	– Service courant	177	184
	– Service passé	7	5
	– Transferts d'un autre régime	2	1
		932 \$	459 \$

Après avoir tenu compte de l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif qui atténue les fluctuations du marché, l'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2009 a affiché un déficit de solvabilité de 1 847 millions de dollars en raison duquel la Société a commencé à verser des paiements spéciaux au volet à prestations déterminées du Régime.

11. Prestations

<i>(en millions de dollars)</i>		2010	2009
Prestations de retraite et de survivants		466 \$	392 \$
Valeur de transferts, prestations de décès forfaitaires et remboursements		51	49
Transferts vers d'autres régimes		–	3
		517 \$	444 \$

12. Frais d'administration

<i>(en millions de dollars)</i>		2010	2009
Frais d'administration		11 \$	10 \$
Frais de placement*		41	26
Honoraires professionnels		2	1
Droits de garde		1	2
Autres		(1)	(9)
		54 \$	30 \$

* Sont compris dans les frais de placement les coûts de transaction de 12 millions de dollars (2009 – 10 millions de dollars).

13. Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif

L'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif a diminué de 856 millions de dollars au cours de l'exercice (résultats de 2009 redressés : augmentation de 173 millions de dollars). Tel qu'il est décrit dans la note 3.a, le Régime a appliqué la spécification du BSIF, limitant ainsi le taux de rendement estimé utilisé pour calculer l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif pour qu'il ne soit pas supérieur au taux d'actualisation. Étant donné que cela représente un changement de politique comptable, l'effet de la diminution de 14 millions de dollars de l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif a été appliqué rétroactivement à l'année 2009. La composition de l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif au 31 décembre 2010 est résumée ci-dessous :

<i>(en millions de dollars)</i>	(Gains)/pertes non amortis	(Gains)/pertes non amortis à être comptabilisés				(Gains)/pertes non amortis
	2010	2011	2012	2013	2014	2009
2006	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(176) \$
2007	120	120	–	–	–	298
2008	1 482	741	741	–	–	2 332
2009	(690)	(230)	(230)	(230)	–	(801)
2010	(424)	(106)	(106)	(106)	(106)	–
Adjustment	488 \$	525 \$	405 \$	(336) \$	(106) \$	1 653
Effet du plafonnement à 110 %						(295)
Changement de politique comptable						(14)
Ajustement net redressé						1 344 \$

14. Prestations de retraite constituées

a) Méthodes actuarielles

Les méthodes actuarielles employées pour dresser les états financiers sont conformes à celles qui sont utilisées pour préparer l'évaluation actuarielle sur le plan de la continuité. La plus récente évaluation actuarielle, laquelle a été préparée par Mercer (Canada) Limitée au 31 décembre 2009, a été extrapolée en vue de déterminer les prestations de retraite constituées en date du 31 décembre 2010. Le calcul a été effectué à l'aide de la méthode de projection des prestations constituées, en présupmant de la continuité du Régime.

b) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées s'élevant à 16 038 millions de dollars (2009 – 14 367 millions de dollars) reflètent les attentes de la direction à l'égard des conditions économiques et démographiques à long terme. Un examen de ces hypothèses réalisé en 2010 a permis de vérifier si celles-ci étaient toujours pertinentes et adéquates. Voici les hypothèses économiques à long terme ayant servi au calcul de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées en date du 31 décembre :

	2010	2009
Taux d'actualisation	5,8 %	6,2 %
Taux d'augmentation des échelles salariales		
– Groupes syndicaux	selon les conventions collectives les plus récentes	
– Après expiration des conventions collectives et autres groupes non syndiqués (moyenne)	3,0 %	3,0 %
Indice des prix à la consommation (IPC)	2,5 %	2,5 %

Les prestations de retraite constituées sont sensibles aux changements au niveau des hypothèses susmentionnées. Diverses hypothèses ont été formulées telles que les échelles de promotion salariales et les taux de mortalité, de départ à la retraite et de roulement du personnel. Le changement du taux d'actualisation et d'autres hypothèses économiques ont entraîné une augmentation de 867 millions de dollars (diminution de 563 millions de dollars en 2009); la modification des hypothèses actuarielles, en raison des nouvelles conventions collectives, a entraîné une diminution de 14 millions de dollars en 2010 (diminution de 33 millions de dollars en 2009).

c) Pertes actuarielles (gains actuariels)

Le tableau suivant résume la composition des pertes actuarielles (gains actuariels) au 31 décembre :

(en millions de dollars)	2010	2009
Rachat de services passés	15 \$	10 \$
Résultats économiques	(32)	(105)
Résultats démographiques	(35)	(15)
	(52) \$	(110) \$

15. Convention supplémentaire de retraite (CSR)

La CSR a été conclue pour permettre aux participants du Régime, ainsi qu'à leurs survivants, de toucher les prestations qu'ils n'auraient pas le droit de recevoir dans le cadre d'un régime de retraite agréé compte tenu des restrictions prévues dans la LIR. La somme des prestations est versée aux participants admissibles conformément à la CSR et aux dispositions du Régime.

La CSR est enregistrée auprès de l'ARC en tant que convention de retraite sous le numéro d'enregistrement RC 4102229 et est administrée conformément aux exigences de la LIR. Étant donné que l'actif de la CSR fait partie d'une caisse distincte, l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et des autres prestations dans le cadre de la CSR ne font pas partie des états financiers du Régime.

16. Évaluation actuarielle de la capitalisation

La LNPP et la LIR prévoient qu'une évaluation actuarielle doit être déposée chaque année, afin d'évaluer l'excédent ou le déficit du Régime sur le plan de la continuité et de la solvabilité et de déterminer les exigences minimales de capitalisation du Régime. La dernière évaluation actuarielle déposée auprès du BSIF et de l'ARC, en date du 31 décembre 2009, a révélé un excédent sur le plan de la continuité de 568 millions de dollars et un déficit sur le plan de la solvabilité de 1 847 millions de dollars.

L'estimation de la position financière du Régime au 31 décembre 2010, fondée sur les règles et règlements actuels, démontre un déficit sur le plan de la continuité d'environ 174 millions de dollars et un déficit sur le plan de la solvabilité d'environ 3 220 millions de dollars. Les extrapolations sur le plan de la continuité et de la solvabilité tiennent compte de l'ajustement de la valeur actuarielle qui atténue les fluctuations du marché (note 2.g). Selon l'estimation actuelle, l'actuaire a déterminé qu'en 2011, les paiements spéciaux minimaux de solvabilité s'élèveraient à environ 652 millions de dollars. Toutefois, étant donné que la législation fédérale régissant les régimes de retraite et les règlements connexes font actuellement l'objet d'un examen, les dispositions de capitalisation futures pourraient être différentes de celles qui sont actuellement en vigueur, ce qui pourrait avoir des répercussions sur l'estimation des paiements spéciaux de solvabilité pour 2011.

17. Capital

La direction du Régime définit son capital comme étant la situation financière du Régime (excédent/(déficit)), qui est déterminée annuellement en fonction de la juste valeur de l'actif net, de l'ajustement de la valeur actuarielle et de l'évaluation actuarielle préparée par un actuaire indépendant. Les excédents ou déficits de capitalisation sont utilisés pour évaluer la santé financière à long terme du Régime et sa capacité de s'acquitter de ses obligations envers ses participants et de leurs survivants.

L'objectif de la direction, en ce qui a trait à la gestion du capital du Régime, consiste à garantir la capitalisation intégrale du Régime afin de respecter ses obligations à long terme.

Le Comité des pensions est chargé de s'assurer que l'actif du Régime est géré conformément à l'Énoncé des politiques et des procédures de placement (ÉPPP), ainsi qu'aux objectifs et aux buts qui y sont décrits.

18. Opérations entre parties apparentées

Des transactions avec la Société ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange. Sont inclus dans les frais d'administration 6,5 millions de dollars (2009 – 5,2 millions de dollars) pour des services administratifs fournis au Régime. Sont inclus dans les créances et charges à payer 1,3 million de dollars dus à la Société canadienne des postes (2009 – 0,8 million de dollars) pour des services administratifs fournis au Régime.

19. Engagements

Outre les contrats dérivés (note 4.b), le Régime s'est engagé à effectuer des placements en biens immobiliers et en sociétés à capital fermé dont le financement pourrait s'échelonner sur quelques années, conformément aux modalités convenues. Au 31 décembre 2010, les engagements totalisaient 275 millions de dollars (2009 – 273 millions de dollars), soit 147 millions de dollars réservés aux placements en sociétés à capital fermé et 128 millions de dollars, aux placements en biens immobiliers.

Rétrospective financière sur cinq ans

(en millions de dollars)	Redressés				
	2010	2009	2008	2007	2006
Actif					
Placements	15 218 \$	13 399 \$	11 676 \$	14 573 \$	14 356 \$
Créances relatives aux placements	103	144	82	85	129
Cotisations et autres apports à recevoir	123	130	109	74	102
Total de l'actif	15 444	13 673	11 867	14 732	14 587
Passif					
Passif lié aux placements	46	77	140	46	136
Créditeurs et charges à payer	22	20	18	20	21
Total du passif	68	97	158	66	157
Actif net disponible pour le service des prestations	15 376	13 576	11 709	14 666	14 430
Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif	488	1 344	1 171	(266)	(1 340)
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	15 864 \$	14 920 \$	12 880 \$	14 400 \$	13 090 \$
Prestations de retraite constituées et excédent/(déficit)					
Prestations de retraite constituées	16 038 \$	14 367 \$	14 107 \$	13 071 \$	12 097 \$
Excédent/(déficit)	(174)	553	(1 227)	1 329	993
Prestations de retraite constituées et excédent/(déficit)	15 864 \$	14 920 \$	12 880 \$	14 400 \$	13 090 \$

(en millions de dollars)	2010	2009	2008	2007	2006
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations					
Revenus/(pertes) de placements	1 439 \$	1 882 \$	(2 778) \$	317 \$	1 781 \$
Cotisations – Répondant					
Service courant	321	269	61	100	270
Paiements spéciaux	425	–	–	–	239
Transferts	–	–	–	–	49
Cotisations – Participants					
Service courant	177	184	181	173	153
Service passé	7	5	5	8	6
Autres	2	1	1	1	–
Total des cotisations	932	459	248	282	717
Moins					
Prestations					
Prestations de retraite et de survivants	466	392	325	262	205
Valeur de transferts et autres	51	49	48	48	42
Transferts vers d'autres régimes	–	3	1	1	–
Total des prestations	517	444	374	311	247
Frais d'administration					
Frais d'administration	11	10	10	10	9
Frais de placement	41	26	40	39	20
Autres	2	(6)	3	3	3
Total des frais d'administration	54	30	53	52	32
Augmentation/(diminution) de l'actif net	1 800 \$	1 867 \$	(2 957) \$	236 \$	2 219 \$
Rendement					
Taux de rendement	10,4 %	16,2 %	-19,3 %	2,1 %	14,3 %
Indice de référence	9,8 %	15,8 %	-17,6 %	0,9 %	13,1 %

2010

Régime de retraite
de Postes Canada
Rapport annuel

Historique des évaluations actuarielles de la capitalisation

L'évaluation actuarielle de la capitalisation doit être déposée auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Le BSIF exige que l'évaluation actuarielle soit effectuée sur le plan de la continuité et de la solvabilité. Avant 2010, les évaluations actuarielles obligatoires de la capitalisation devaient être déposées tous les trois ans, à moins que le Régime n'affiche un déficit sur le plan de la solvabilité. Cependant, les répondants des régimes pouvaient, s'ils le souhaitaient, décider de les déposer plus tôt. Depuis 2010, les évaluations actuarielles de la capitalisation doivent être déposées chaque année, à moins que la situation de capitalisation ne dépasse 120 %. La prochaine évaluation actuarielle de la capitalisation, en date du 31 décembre 2010, sera déposée d'ici juin 2011. Aux fins de référence, toutes les évaluations actuarielles de la capitalisation déposées au cours des années précédentes sont détaillées ci-dessous.

Évaluations actuarielles de la capitalisation déposées^{1,2}

(en millions de dollars)	2009	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Sur le plan de la continuité (en supposant que le Régime reste en place)									
Juste valeur de l'actif	13 576 \$	14 666 \$	14 430 \$	12 211 \$	10 307 \$	8 918 \$	7 500 \$	7 756 \$	7 058 \$
Ajustement de lissage des actifs	1 357	(266)	(1 340)	(715)	(103)	325	974	113	–
Valeur ajustée de l'actif	14 933	14 400	13 090	11 496	10 204	9 243	8 474	7 869	7 058
Objectif de capitalisation	14 365	13 143	12 097	11 145	10 108	9 359	8 446	7 762	6 856
Excédent/(déficit)	568 \$	1,257 \$	993 \$	351 \$	96 \$	(116) \$	28 \$	107 \$	202 \$
Ratio de capitalisation	104,0 %	109,6 %	108,2 %	103,1 %	100,9 %	98,8 %	100,3 %	101,4 %	102,9 %
Hypothèses utilisées pour les évaluations sur le plan de la continuité déposées									
Taux d'actualisation	6,2 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %
Taux d'inflation	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Sur le plan de la solvabilité (en supposant que le Régime prenne fin à la date de l'évaluation)									
Juste valeur de l'actif	13 573 \$	14 664 \$	14 428 \$	12 209 \$	10 305 \$	8 916 \$	7 481 \$	7 737 \$	7 040 \$
Ajustement de lissage des actifs	1 357	–	–	–	(103)	325	–	–	–
Actif de solvabilité	14 930	14 664	14 428	12 209	10 202	9 241	7 481	7 737	7 040
Passif de solvabilité	16 777	14 215	14 145	13 410	11 338	9 425	7 940	6 933	6 218
Excédent (déficit)	(1 847) \$	449 \$	283 \$	(1 201) \$	(1 136) \$	(184) \$	(459) \$	804 \$	822 \$
Ratio de solvabilité	89,0 %	103,2 %	102,0 %	91,0 %	90,0 %	98,0 %	94,2 %	111,6 %	113,2 %

¹ Les évaluations sont en date du 31 décembre de chaque année indiquée, sauf pour l'évaluation à la création du Régime (1^{er} octobre 2000).

² Le BSIF n'a pas exigé d'évaluation de la capitalisation au 31 décembre 2008. La Direction a donc décidé de ne pas déposer d'évaluation pour 2008.